

SECRETARY-GENERAL'S PEACEBUILDING FUND
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



United Nations
Peacebuilding

DOCUMENT DE PROJET PBF

Longueur : Max. 12 pages (plus page de couverture et annexes)

Pays : BURKINA FASO	
TITRE DU PROJET : Appui à l'amélioration de la confiance entre l'Administration, les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso NUMERO Projet: MPTF 115098 - PBF/BFA/B-1	
Modalité de financement PBF : <input type="checkbox"/> IRF <input checked="" type="checkbox"/> PRF	Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire ("Trust fund"): <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire pays <input type="checkbox"/> Fonds fiduciaire régional Nom du fonds fiduciaire :
Liste de toutes les agences récipiendaires des fonds PBF (en commençant par l'agence chef de file), avec le type d'organisation (ONU, ONG etc.) : - OIM - PNUD	
Liste d'autres partenaires de mise en œuvre (gouvernementaux ou non-gouvernementaux): - Ministère de l'Economie, des finances et du développement ; - Ministères de la défense nationale et des anciens combattants ; de la sécurité ; de l'administration territoriale et de la décentralisation ; de la Jeunesse, de la formation professionnelle et de l'emploi ; de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille ; de la Justice ; des droits humains et de la promotion civique ; - Gouvernorats des régions du Nord et du Sahel ; - Collectivités territoriales du Sahel (11) et du Nord (4) ; - 4 Hauts Commissariats du Sahel et 2 du Nord ; - Unité de coordination du Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso (PUS-BF) - Les ONG locales: Tabital Lobbal, Tartit, AERD, UNIJED, AGIR, Association Nodde Nooto (A2N) ; Union Fraternelle des Croyants (UFC), et Association des femmes juristes.	
Date estimative de début du projet ¹ : 6 Mars 2019 Durée du projet en mois : ² 24 + 3 mois = 27 mois (nouvelle date de fin : 31 mai 2021) Zones géographiques de mise en œuvre du projet : Région administrative du Sahel et 4 communes de la région du Nord. Régions administratives du Sahel et du Nord : 15 communes des régions du Nord et du Sahel : - Région du Nord : Kain, Thiou, Banh et Sole	

¹ Note: actual commencement date will be the date of first funds transfer.

² Maximum project duration for IRF projects is 18 months, for PRF projects – 36 months.

- Région du Sahel : Dori, Seytenga, Gorgadji, Djibo, Kelbo, Arbinda, Sebba, Mansila, Gorom Gorom, Déou, Oursi

Est-ce que le projet fait part d'une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :

- Initiative de promotion du genre
- Initiative de promotion de la jeunesse
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence récipiendaire) :

OIM : \$ 1 620 000

PNUD : \$ 1 080 000

Total PBF : \$ 2 700 000

**Le budget total approuvé et le transfert de la deuxième tranche, ou toute tranche subséquente sont conditionnelles, et sujettes à l'approbation de PBSO, et à la disponibilité des fonds dans le compte de PBF*

Toute autre source de financement existant pour le projet (montant et source) :

Budget total du projet :

PBF 1ère tranche :

OIM: \$ 567 000

PNUD: \$ 378 000

Total : \$ 945 000

PBF 2ème tranche*:

OIM: \$ 567 000

PNUD: \$ 378 000

Total : \$ 945 000

PBF 3ème tranche*:

OIM : \$ 486 000

PNUD: \$ 324 000

Total : \$ 810 000

Deux-trois phrases avec une brève description du projet et une explication succincte de la façon dont le projet est rapide, catalytique et tolérant au risque / innovant :

Le Projet répond au besoin de raffermissement de la confiance entre les populations, l'Administration et les Forces de défense et de sécurité dans les Régions du Nord et du Sahel du Burkina Faso. Ceci se fera à travers des interventions contribuant à l'amélioration de l'offre de services de qualité et au rapprochement entre les populations et les FDS, en vue d'améliorer la situation sécuritaire et la cohésion sociale. S'inscrivant en droite ligne du Programme d'Urgence pour Sahel au Burkina Faso (PUS-BF), le Projet sera mis en œuvre de façon prompte afin d'apporter urgemment la riposte qui s'impose pour consolider la résilience des populations et de l'Etat face à l'exacerbation des attaques terroristes. Par ailleurs, le Projet sera mis en œuvre en adoptant une approche participative et inclusive impliquant les partenaires susceptibles de mieux orienter les interventions et de mobiliser des ressources supplémentaires. Le projet est innovant dans la mesure où il adresse des actions visant directement les populations à la base et la création d'opportunités de contact et d'échanges entre elles et les Administrations déconcentrées et décentralisées et les FDS. Il se distingue également par l'originalité de son intervention pour la promotion de la culture de redevabilité, de reddition des comptes et de participation des populations à la base dans la gestion du développement local.

Résumez le processus de consultation dans le pays et le processus d'endossement préalable à la soumission à PBSO, y compris à travers la revue / consultation du Comité de pilotage PBF s'il existe.

Le processus de planification de ce projet a traversé un certain nombre d'étapes, y compris l'analyse des facteurs de risque et de fragilité en mai-juin, dont le rapport a servi de document de base pour le dossier de demande d'éligibilité soumis par le Gouvernement fin juin, la préparation des documents des ébauches de projets entre juillet et septembre, la discussion des ébauches de projets avec les autorités, les partenaires et les populations bénéficiaires début octobre, suivi de la finalisation au niveau de Ouagadougou et de leur soumission au Bureau d'appui à la Consolidation de la Paix à New York en octobre 2018.

Marqueur genre du projet³ : __2__ Spécifiez le pourcentage et le montant du budget total du projet alloués aux activités qui ont un lieu direct avec l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes : 31 % soit 844 250 USD	
Marqueur risque du projet⁴ : __2__	
Sélectionnez le domaine d'intervention prioritaire (« focus area ») de PBF qui résume le mieux le sujet du projet (choisissez seulement un domaine⁵) : (2.3) Prévention/gestion des conflits	
Résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue est l'effet 1.1 : « D'ici 2020, l'efficacité des Institutions est améliorée et les populations du Burkina Faso, en particulier les plus exposées aux risques de conflits et à l'insécurité, vivent en paix et en sécurité dans un Etat de droit ».	
Il convient de mentionner l'Objectif de Développement Durable auquel le projet contribue : ODD 16. « Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »	
Type de soumission: Nouveau projet <input type="checkbox"/> Révision de projet <input checked="" type="checkbox"/>	S'il s'agit d'une révision de projet, sélectionnez tous les changements qui s'appliquent et fournissez une justification brève en bas: Extension de la durée : <input checked="" type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois : Trois (03) Changement de résultat / sujet : <input checked="" type="checkbox"/> Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/> Budget PBF additionnel : <input type="checkbox"/> Budget additionnel par agence bénéficiaire: Justification courte pour la révision : <p style="text-align: center;">⇒ Contexte d'intervention</p> <p>Déployée dans 15 communes des régions du Sahel et du Nord du Burkina Faso en appui au Programme d'Urgence pour le Sahel, la mise en œuvre des activités du projet s'est confrontée dès le début à une situation sécuritaire difficile du fait des attaques récurrentes de groupes armés non étatiques. Les</p>

³ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes)

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 15% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour l'attente des résultats

1 = risque moyen pour l'attente des résultats

2 = risque élevé pour l'attente des résultats

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

activités sont aujourd'hui difficilement réalisables dans certaines communes cibles, voir impossible dans d'autres, à moins de les délocaliser dans des lieux plus sécurisés.

Dans la région du Sahel, les 11 communes cibles du projet sont : Dori, Seytenga, Gorgadji, Djibo, Kelbo, Arbinda, Sebba, Mansila, Gorom Gorom, Déou, Oursi. Toutefois, la crise sécuritaire a connu de profondes mutations depuis le début de l'année 2019 dans la région. Principalement localisée dans la province du Soum, l'insécurité a progressivement gagné presque toutes les communes cibles du projet provoquant des déplacements massifs de populations. A date, les communes de Mansila, Gorgadji, Deou, Oursi, Kelbo et Arbinda sont inaccessibles du fait de l'insécurité. Ainsi, certaines populations cibles du projet se sont déplacées de leurs terroirs vers d'autres plus sécurisés. On note que des populations cibles de Mansila se sont installées à Sebba ; celles de Gorgadji, une partie à Dori (sur 3 sites) et une autre partie à Kaya ; des populations de Kelbo et Arbinda se sont déplacées à Kaya et enfin celles de Déou et Oursi sont à Gorom-Gorom.

En outre, les attaques des groupes armés restées longtemps ciblées contre les Forces de Défense et de Sécurité et les symboles de l'État, ont évoluées et dirigées contre toutes les catégories de populations sans distinction. De plus, un glissement vers des conflits intercommunautaires a été observé dans certaines communes dont celles d'Arbinda et de Djibo (Province du Soum).

⇒ **Etat de mise en œuvre**

Le projet connaît un taux de mise en œuvre physique d'environ 65% et un taux d'exécution financière de 68% au 30 novembre 2020. Mais en réalité, le niveau d'exécution est très varié suivant les résultats et les régions.

En effet, le resultat 1 affiche un taux d'exécution financière de l'ordre de 102% avec 100% des activités réalisées tandis que le resultat 2 a un taux d'exécution financière de 68% à la date de rédaction du rapport annuel, avec de nombreuses activités retardés principalement du fait de l'insécurité. Néanmoins, le resultat 2 devrait être rendu au moins à 80% d'ici la fin de l'année 2020 puisque certaines activités sont en cours d'exécution.

En somme le niveau d'exécution général devrait se situer d'ici à fin décembre à plus de 75%.

⇒ **Contraintes :**

La situation sécuritaire qui était déjà très volatile au début de la mise en oeuvre ne s'est guère améliorée et demeure de loin la principale entrave à la réalisation des activités du projet. Pire, elle a continué à se détériorer jusqu'à ce que certaines communes (Kain, Thiou, Banh et Sole dans la région du Nord; Déou, Oursi, Gorgadji, Kelbo, Arbinda et Mansila dans la région du Sahel) soient inaccessibles. Les attaques répétées ces derniers mois ont

occasionné beaucoup de pertes en vies humaines, augmenté le nombre de déplacés internes et les besoins humanitaires. En effet, les zones d'intervention du projet (provinces du Yatenga et du Loroum dans la région du Nord et celles du Soum, du Yagha et de l'Oudalan dans le Sahel) constituent les zones les plus touchées par les attaques des groupes armés et les conflits communautaires. La situation sécuritaire s'y est dégradée à telle enseigne que certaines localités sont déconseillées, rendant difficile voire impossible l'atteinte des bénéficiaires du projet habitant dans ces zones.

Dans la Région du Nord, les quatre communes d'intervention initiale du projet à savoir Thiou, Solle, Kain et Bahn sont de nos jours inaccessibles. Cette situation a contraint les populations à se déplacer vers les communes jugées plus sécurisées comme celles de Ouahigouya, Titao et Barga. Du fait de l'insécurité, seulement 2 des 15 communes cibles du projet sont suffisamment sécurisées pour permettre de réaliser des activités telles que les réunions des cadres de concertation et de redevabilité des communes et les audiences foraines de justice.

Dans ce contexte marqué par des attaques sur les cibles militaires et des civils sans aucune distinction, les stratégies déployées comme palliatif notamment l'exécution des activités via des ONG nationales et des associations locales, la délocalisation de certaines activités vers des zones dont les conditions sécuritaires sont jugées acceptables, ont été efficaces en partie.

En effet, certaines des activités du projet ne pouvaient tout simplement pas être confiées à des ONG car elles visaient précisément à renforcer les administrations visées dans leurs capacités à réaliser des activités spécifiques sur place, au plus près des populations. Il s'agit des **réunions de cadres de concertations** des communes qui par essence sont faites « dans la commune » et des audiences foraines de justice qui elles aussi, sont réalisées par un déplacement des acteurs judiciaires sur le terrain au plus près des populations et non dans les chefs-lieux de région.

Les raisons qui ont retardé l'exécution du projet sont donc essentiellement la situation sécuritaire délétère et la multiplication des conflits communautaires qui ont rendu inaccessibles certaines zones d'intervention. A cela s'ajoute la survenue de la pandémie de la COVID-19 qui a porté un coup d'arrêt généralisé à la mise en œuvre, particulièrement entre mars et juin 2020.

Enfin en dehors des considérations sécuritaires, les mésententes entre les Cours d'Appel et l'Ordre des Avocats n'ont pas permis l'organisation des audiences criminelles de justice. Du fait de ces mésententes, le Bâtonnier refuse de désigner les avocats pour les procès qui ne peuvent se tenir dans la mesure où la législation burkinabé exige un avocat pour les accusés dans un procès criminel.

Aussi, la pandémie de la COVID-19 avec son corolaire de mesures de restriction édictées notamment le confinement, le télétravail, la limitation des

regroupements et autres restrictions ont occasionné la suspension des activités de terrain, la réorientation d'autres et l'obligation de faire face à de nouveaux frais non initialement prévus à savoir les dépenses occasionnées par les mesures de mitigation des effets de la Covid-19 dont les acquisitions de kit de protection (savon, gel hydroalcoolique, masques/caches nez, dispositifs de lavage de mains) permettant d'assurer la continuité de la mise en œuvre là où c'est encore possible.

⇒ **Ajustements proposés**

Suite à un examen conjoint des causes des retards dans la mise en œuvre des activités, le projet a, de concert avec les acteurs locaux, apporté des changements dans la stratégie de mise en œuvre des activités et demande une extension de durée de trois (03) mois sans incidence financière du projet.

Le projet a mis du retard à réviser les activités programmées car les autorités étaient optimistes et restaient confiantes quant au dénouement des difficultés rencontrées : un accord entre les acteurs judiciaires était annoncé incessamment et une amélioration rapide de la situation sécuritaire était attendue à cause des opérations militaires lancées dans la zone du Sahel et du Nord. Mais contrairement aux attentes, les incompréhensions entre les acteurs judiciaires ont persisté pendant toute l'année 2020 et la situation sécuritaire a empiré.

L'équipe du projet a alors organisé du 9 au 11 septembre une mission conjointe de concertation avec les acteurs locaux et des rencontres avec les administrations concernées pour définir des stratégies de mise en œuvre adaptées aux contraintes rencontrées.

Impliquant les services de l'administration du territoire, de l'état-civil et de justice du niveau central, les rencontres ont permis de prendre les décisions suivantes :

Justice :

- Audiences criminelles : les incompréhensions étant levées, un programme des audiences criminelles sera disponible pour le premier trimestre de l'année 2021.
- Assistance judiciaire : Les audiences criminelles attendues au premier trimestre 2021 permettront d'apporter l'assistance judiciaire aux plus démunis. Toutefois en raison de la méconnaissance du système d'assistance judiciaire, il y a eu peu de demandes de la part des justiciables (aucune demande d'assistance judiciaire dans le région du Sahel en 2019). Il a donc été convenu avec le Fonds d'assistance judiciaire (FAJ) de procéder à la formation des membres des Commissions d'assistance judiciaire et des parajuristes des deux régions (Région du Nord et du Sahel).

	<ul style="list-style-type: none"> - Audiences foraines : au regard de l'insécurité, l'organisation des audiences foraines dans les communes cibles restent risquées. Il a été retenu d'en réaliser dans les localités présentant des conditions de sécurité acceptables et de réaliser des audiences extraordinaires qui consistent à faire venir les justiciables au Tribunal de Grande Instance (TGI) en prenant en charge les frais de déplacement des personnes en cause et des témoins. Ainsi des audiences foraines sont prévues à Gourcy (Région du Nord), à Bani, Seytenga et Gorom-Gorom dans la région du Sahel. Les audiences extraordinaires seront organisées au profit des justiciables du TGI de Ouahigouya dans la région du Nord. - Tribunal de grande Instance de Djibo : la juridiction a quitté la localité pour cause d'insécurité mais continue à fonctionner à distance au profit des ressortissants de la province du Soum. Le projet apportera un appui spécifique à cette juridiction pour qu'elle puisse réaliser des audiences foraines auprès des populations déplacées à Kaya et Dori mais aussi pour des audiences de mise en état des dossiers criminels et correctionnels des détenus qui ont été relocalisés dans les centres pénitentiaires de Manga et de Koupéla. <p>Etat-civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les réunions avec les partenaires ont relevé des lacunes importantes dans l'établissement des pièces d'état-civil. Il a donc été recommandé de renforcer les capacités des acteurs de l'état-civil en organisant des formations au profit des agents des communes et des membres des tribunaux départementaux impliqués dans l'établissement des pièces d'état-civil. Cela contribuera à améliorer les performances des administrations locales. - L'installation de logiciels d'état-civil n'a pas été possible car l'Etat burkinabé n'a pas encore formellement choisi un logiciel. Il existe une version en cours de test dans une province de la Région du Sahel. Si un logiciel est retenu, le projet pourra supporter les frais de son installation dans une province de la Région du Nord. <p>Gouvernance locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'organisation des réunions des cadres de concertation et des cadres de redevabilité étant quasiment impossible pour raisons d'insécurité, les acteurs locaux ont convenu de favoriser l'organisation des réunions de concertation aux niveau régional et provincial et de relocaliser les réunions dans les chefs-lieux de provinces et de régions où les conditions de sécurité sont remplies. - Les acteurs locaux ont également encouragé l'utilisation de moyens alternatifs pour permettre aux communes de rendre compte de leurs gestions : émissions radios interactives, utilisations des nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, pages web, etc.).
--	---

- La délocalisation d'activités initialement prévues au niveau local, vers des lieux sécurisés (chefs-lieux de provinces et de région) est le principal changement.

D'un point de vu des ajustements, il s'agit de l'extension de la durée du projet de trois (03) mois pour permettre de réaliser les activités en cours. Le risque sécuritaire demeure une forte préoccupation dans le pays. Aussi, la délocalisation de certaines activités dans les zones accessibles ou le transfert des participants d'un lieu à un autre quand c'est possible.

Par ailleurs, le renforcement de la synergie et de la coordination avec les autres projets qui sont dans les mêmes zones d'intervention demeurent essentiels pour l'atteinte des résultats du projet. Ainsi, il sera mis à profit les cadres conjoints de planification des différentes agences pour s'assurer de la cohérence des actions sur le terrain et éviter les doublons. Les nouveaux bureaux intégrés des Nations Unies dans les nouvelles localités cibles seront également associés pour assurer une meilleure cohérence dans la planification, la programmation et la mise en œuvre des activités afin d'éviter les potentiels duplications ou chevauchements. Enfin, les cadres régionaux de concertation, récemment redynamisés par le Secrétariat du PBF, seront utilisés pour renforcer la coordination des actions dans ces différentes localités.

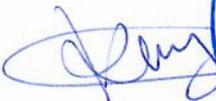
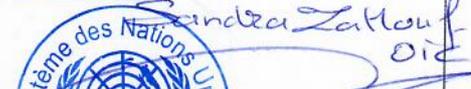
L'extension de la durée du projet permettra à coup sûr de consolider les acquis et de réaliser les activités restantes essentiellement au titre du résultat 2 dans la période d'extension demandée et d'asseoir durablement les mesures visant à renforcer la qualité de l'offre des services des administrations locales et de contribuer en faveur de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix fragilisées dans les régions du Nord et du Sahel.

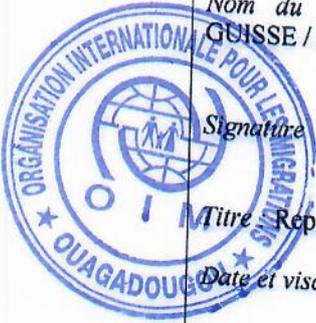
Considérant la situation decrite, les Agences OIM et PNUD demandent une extension de la durée du projet de trois (03) mois, sans réaménagements budgétaires, y compris l'évaluation finale sans incidence financière.

Cette période de prolongation sera mise à profit pour poursuivre la réalisation des activités restantes afin d'atteindre les résultats recherchés.

Enfin, cette demande d'extension a été approuvée et soutenue par le Comité conjoint d'orientation (CCO) dans sa session du 4 décembre 2020.

SIGNATURES DE LA REVISION DU PROJET

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du représentant : Madame Aissatou GUISSE / KASPAR</p> <p>PO</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Représentante / Chef de Mission</p> <p>Date et visa :</p> <p style="font-size: small;">Digitally signed by mcagnard@iom.int DN: cn=mcagnard@iom.int Date: 2020.12.23 18:06:03 Z</p>	<p>Représentant du Gouvernement national</p> <p>Nom : Madame Pauline ZOURÉ</p> <p>Signature : </p> <p>Titre : Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, chargé de l'Aménagement du territoire</p> <p>Date et visa :</p>
<p>AGENCE RECIPIENDAIRE</p> <p>Nom du Représentant : Mathieu Ciowela</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p> <p>Date et visa : 22/12/2020</p>	<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Metsi MAKHETHA</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Coordinatrice résidente du Système des Nations Unies au Burkina Faso</p> <p>Date & visa : 19/11/2021</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>/pour</p> <p>Nom du représentant : Oscar Fernandez-Taranco</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date & visa : 22 janvier 2021</p>	



I. Contexte de consolidation de la paix et justification pour l'appui de PBF (4 pages max)

Description de la situation

1. Depuis son indépendance en 1960, le Burkina Faso a connu des périodes marquées par des régimes démocratiques et d'Etats d'exception au cours desquels les crises ont été gérées de manière relativement pacifique. Comparé à certains pays de la sous-région, le Burkina Faso a connu une stabilité socio-politique caractérisée par une cohabitation pacifique entre les différents groupes socio-ethniques et religieux.
2. Malgré la stabilité socio-politique, le pays est resté en retard sur le plan économique avec un indice de développement humain très faible (0,423 en 2017) et un indice de développement de genre défavorable aux femmes (0,800 en 2017).⁷ En effet, les indicateurs socioéconomiques démontrent à suffisance un très faible niveau de développement avec une population qui croît à un rythme élevé (Indice synthétique de fécondité à 6,0) par rapport au taux de croissance du PIB qui demeure faible (2,3%). Le pays, dont le premier secteur d'activités est l'agriculture, est tributaire de pluviométries très variables et inconstantes, accentuant les crises alimentaires par suite de mauvaises récoltes. Les indices de pauvreté monétaire (40,1%) et alimentaire (30,3%) sont parmi les plus élevés.
3. Les questions liées au genre constituent un défi. Bien que les femmes représentent 52% de la population, elles continuent de subir les conséquences des normes socio-culturelles qui résultent d'inégalités de genre. Le pays se situe à la 121^e place sur 144 dans le Rapport global de l'index du gap genre 2018. Au Burkina Faso, 11% des sièges au Parlement sont occupés par des femmes et 6% des femmes adultes ont au moins un niveau d'enseignement secondaire, contre 11% de leurs homologues masculins. Pour toutes les 100 000 naissances vivantes, 371 femmes meurent de causes liées à la grossesse et le taux de natalité chez les adolescentes est de 104,3 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans. La participation des femmes au marché du travail est de 58,2% comparé à 75,2 pour les hommes. L'absence d'instruments et de mesures pour assurer l'application effective de la loi sur l'égalité de genre préserve le statut quo.
4. Le niveau de développement limité du pays l'a rendu vulnérable aux chocs générés par les crises internes, les conflits et la violence dans la sous-région ainsi que les changements climatiques auxquels le pays n'était pas préparé. Cette vulnérabilité s'est accentuée par la crise politique qui a abouti à l'insurrection populaire d'octobre 2014 et au coup d'Etat manqué de septembre 2015. La maturité politique et la cohésion sociale ont permis au pays d'éviter une crise politique majeure et d'organiser des élections présidentielle et législatives paisibles en 2015. La forte pression sociale résultant de l'insurrection populaire a, par contre, généré une demande forte et urgente pour le Gouvernement.
5. En outre, les différentes attaques armées liées, entre autres, à la crise sécuritaire au Mali et à la montée de l'extrémisme violent, ont contribué à fragiliser davantage la situation du pays. Le niveau de risque et de fragilité dans le Nord (regroupant les régions administratives du Nord et du Sahel), qui partage des frontières avec le Mali et le Niger, requiert une attention particulière en termes de prévention de la violence et de mise en place de conditions pour une paix durable.
6. L'insécurité au Nord du Burkina ne résulte pas uniquement d'un déficit de développement, d'une incompréhension entre un Etat central et un territoire lointain ou de l'influence négative d'un voisin en guerre. Elle est surtout le résultat d'une crise profonde qui agite les groupes humains qui habitent les terroirs du Nord. La résolution définitive de cette crise dépendra en partie de la stabilisation du Mali ainsi que de la mise en place par le gouvernement et ses partenaires de plans efficaces de développement. Mais elle viendra aussi et surtout de la création de nouveaux équilibres sociaux et d'un règlement par les populations locales de leurs divisions actuelles.

Facteurs/niveaux de conflit

7. Les principaux facteurs de fragilité et de risque sont les suivants: (i) l'insécurité et l'instabilité; (ii) la radicalisation et l'extrémisme violent et (iii) la faible présence et les capacités limitées de l'Etat. Ces facteurs sont interreliés et de ce fait requièrent une réponse intégrée.

⁷ Voir les indices et indicateurs du développement humain dans le rapport du développement humain 2018 du PNUD, <http://hdr.undp.org/en>.

⁸ World Economic Forum, Global Gender Gap Report 2017, http://www3.weforum.org/docs/WEF_GGGR_2017.pdf

8. Depuis 2015, le Burkina Faso est en proie à des attaques armées et des incidents sécuritaires. A titre illustratif, le bilan des attaques terroristes au Burkina Faso du 1er janvier 2015 au 15 septembre 2018 a été de 118 morts dont 48 membres des forces de défense et de sécurité (FDS) et 70 civils. Pour cette année 2018, au 15 septembre on dénombre 69 victimes dont 31 parmi les FDS (25 militaires et 6 paramilitaires) et 38 civils. Cette situation renforce la crainte de l'ampleur profonde de la menace sur la sécurité de l'ensemble du pays. Plus de 39 700 personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays suite à la recrudescence de cette violence. Les couches les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes sont les plus affectées par les conséquences de ces attaques. De l'analyse causale effectuée, divers facteurs de fragilités et de risques ont été identifiés au nombre desquels l'effritement de la confiance entre les populations et les Forces de défense et de sécurité d'une part et entre les populations et l'Administration d'autre part.
9. La détérioration de la situation sécuritaire a un plus grand impact sur les femmes et les jeunes filles. En effet, des enquêtes menées⁹ montrent que les hommes valides et les leaders constituent une cible pour les groupes armés de sorte que les femmes et les jeunes filles voient leurs responsabilités en matière de mobilisation de moyens de subsistance s'accroître. Elles sont de ce fait de plus en plus exposées et cela appelle une réponse appropriée pour ce groupe particulièrement vulnérable. Sur un échantillon de 214 ménages soit 1600 personnes déplacées internes profilées en octobre 2018 par l'OIM, 98% ont affirmé avoir fui l'insécurité grandissante dans leurs zones d'habitations et sur ces chiffres on note 52% de femmes et 62% de jeunes (moins de 18 ans).
10. Au Burkina Faso, la population est à majorité jeunes (63,7%)¹⁰. Ce faisant, la mauvaise gouvernance et la faible capacité de l'État à rétablir l'ordre et la sécurité dans les zones d'intervention, réduisent toute possibilité de création d'opportunités d'emploi et de perspectives économiques au profit des populations locales, plus particulièrement les jeunes filles et les garçons. En effet, le taux de chômage des jeunes (entre 15 et 24 ans) est de 16,3% pour les jeunes femmes et de 15,26% pour les jeunes hommes¹¹. Cela a pour conséquence de placer les jeunes dans une situation de précarité économique et financière, les exposant ainsi aux recrutements par les groupes religieux radicaux et autres groupes criminels organisés ou encore à s'adonner aux activités illicites. Au-delà de briser toute confiance en soi, cette condition de précarité économique et financière constitue de réels freins à la participation des jeunes filles et garçons – en tant qu'agent de développement – dans la production économique du pays. Par ailleurs, cette précarité économique et financière des jeunes entraîne chez ces derniers un isolement social les rendant ainsi davantage dépendants vis-à-vis des adultes et amenuisant toute possibilité de prendre librement part aux processus et mécanismes de prise de décisions au niveau communautaire, local et national.

Analyse causale

11. L'intervention des forces de défense et de sécurité (FDS) au Sahel est en proie à une crise de confiance entre elles et les populations locales. En effet, les FDS font face à ce phénomène auquel elles n'étaient pas très bien préparées, et à de nombreux défis et contraintes tels que la complicité de certains individus avec les auteurs des attaques, la difficulté d'identification de certaines personnes interpellées due entre autres à l'absence de documents d'identité. En outre, cette crise de confiance s'est probablement accentuée par le sentiment de réactions tardives et/ou inappropriées des FDS et par quelques cas de rackets et de violations graves des droits humains au cours de certaines de leurs interventions.
12. Par ailleurs, la détérioration de la situation sécuritaire et l'insuffisante réponse des FDS sur l'ensemble du territoire national, de même que des abus sporadiques sur la population lorsqu'une réponse est menée, ont occasionné d'une part, l'accentuation de la méfiance des populations vis-à-vis d'elles et de l'Administration, et d'autre part, l'émergence d'initiatives locales de sécurité. Le cas le plus illustratif est le développement des groupes d'auto-défense communément appelés "Koglwéogo" sur presque l'ensemble du territoire national à l'exception de l'Ouest où les populations sont peu enclines à leur installation. Ces initiatives sont développées par les populations pour prendre leur sécurité en main face à la montée du grand banditisme. Malheureusement, il faut déplorer les exactions commises par certains groupes d'auto-défenses et leur mode d'intervention qui se fait sans respect des droits humains. Au regard de la recrudescence de l'insécurité dans les régions du Sahel et du Nord, il faut craindre la prolifération de

⁹ Rapport de profilage sur les déplacés internes, Région du Sahel, Localité de Déou réalisé par OIM et CONASUR. Évaluation multisectorielle des besoins dans le Sahel de Handicap International

¹⁰ Rapport sur le développement humain en Afrique, 2016

¹¹ Source OIT

ces initiatives locales de sécurité. Même si elles peuvent jouer un rôle dans le domaine de la sécurité conformément aux textes juridiques qui les encadrent, elles pourraient se transformer en milices armées, ce qui constituerait une problématique aggravante dans le contexte sécuritaire actuel, et du point de vue de l'Etat de droit.

13. Parlant de l'accentuation de la méfiance des populations, elle se nourrit des réactions des FDS jugées tardives et/ou inappropriées par les populations face aux attaques dont elles sont victimes et au sentiment d'abandon et/ou de vulnérabilité ressentie par les leaders d'opinion qui sont de plus en plus pris pour cibles à travers des enlèvements et des assassinats. Les opérations des FDS sont également teintées de violations des droits de l'homme de plus en plus nombreuses avec des cas rapportés d'exécutions sommaires, des arrestations arbitraires, des maltraitements et des atteintes à l'intégrité physique qui toucheraient la population civile mais plus particulièrement les hommes y inclus les jeunes hommes¹².
14. Les relations entre l'Etat et les populations demeurent difficiles dans les régions du Sahel et du Nord. Cette situation s'explique entre autres par la faible présence de l'administration publique. En effet, la faible couverture de ce territoire par l'administration limite l'offre de services publics tels que l'éducation, la santé, l'énergie, l'état civil, la sécurité, etc. Cette situation, couplée à la persistance des rackets, de la corruption et la dégradation de la situation sécuritaire, renforce le sentiment d'abandon que les populations de ces régions ont vis-à-vis de l'Etat. Ce qui a pour conséquence, la faible participation des populations aux actions de l'administration publique et à la gestion de leur collectivité territoriale et au développement local.
15. En outre, la détérioration de la situation sécuritaire marquée par des attaques ciblées contre des agents publics et des élus locaux aggrave la faible présence de l'Administration, ce qui affecte l'offre des services publics déjà limités aux populations. En effet, plusieurs services de l'administration publique (sécurité, justice, santé, éducation, etc) ont connu des arrêts plus ou moins prolongés suite à la dégradation de la situation sécuritaire. A titre illustratif, dans le domaine de l'éducation, la fermeture de 216 écoles a perturbé considérablement le cycle scolaire conduisant l'Etat à des mesures de cantonnement d'élèves en classe d'examen et à l'organisation d'examens spéciaux courant le mois de septembre 2018.
16. A partir de ce constat, le Projet envisage de mener des actions devant concourir au raffermissement de la confiance et des liens entre les Populations, l'Administration et les FDS. Tout cela dans un environnement de respect des droits de l'homme. Ceci nécessitera des interventions spécifiques ciblant les populations, les services techniques déconcentrés et décentralisés et les Forces de défense et de sécurité, les Organisations de femmes et de jeunes, les leaders d'opinion, les Chefs coutumiers et religieux, les Organisations de la société civile (OSC), etc.

Dynamiques de conflits

17. Le Burkina Faso est de plus en plus confronté à la récurrence des attaques terroristes qui pourraient s'expliquer par la montée du radicalisme. Cette radicalisation se manifeste par des prêches extrémistes dans les mosquées, les réseaux sociaux et à travers certaines radios locales, l'endoctrinement des jeunes, le rejet de la culture occidentale, un conflit intergénérationnel de plus en plus visible et une remise en cause de l'ordre social.
18. Les jeunes en particulier sont désenchantés par l'organisation socio-politique en place, du fait qu'ils n'aient pas accès au pouvoir politique, aux opportunités économiques, aux services sociaux de base et aux services d'état civil. Les femmes et les jeunes filles sont beaucoup plus absentes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux.
19. L'insécurité dans la bande sahélo-saharienne a accentué les mouvements de populations vers et à l'intérieur du Burkina Faso. En raison des conflits intercommunautaires dans le Centre du Mali, le Gouvernement du Burkina Faso a préenregistré près de 4 500 personnes, notamment dans des zones frontalières instables dans les régions du Nord et de la Boucle du Mouhoun.
20. En ce qui concerne les mouvements à l'intérieur du Burkina Faso, OCHA a communiqué un chiffre de près de 39 000 personnes déplacés internes dans les provinces du Soum, de l'Oudalan et du Loroum en octobre 2018. Au regard de l'évolution de la situation, l'augmentation de ce chiffre n'est pas à exclure

¹² Human Rights Watch : « Le jour, nous avons peur de l'armée, et la nuit des djihadistes », Abus commis par les islamistes armés et par des membres des forces de sécurité au Burkina Faso, Rapport 2018.

dans les mois à venir. Ces populations déplacées internes (PDI) viennent accentuer les équilibres socio-économiques déjà très fragiles.

21. Les compétitions autour de l'exploitation des ressources naturelles donnent lieu à des conflits non seulement entre autochtones éleveurs et agriculteurs mais aussi entre éleveurs qu'ils soient transhumants ou sédentaires. A titre illustratif, au premier semestre 2017, l'on a enregistré 318 conflits ayant entraîné des pertes en vies humaines et des dégâts matériels et financiers importants. Par ailleurs, cette situation pourrait entraîner des tensions entre les déplacés et les populations hôtes. Ces tensions mal gérées au niveau des services techniques compétents tendent à détériorer les relations entre administrés et administration.

Capacités pour la paix

22. Le Projet s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Urgence pour le Sahel (PUS-BF). Il est en phase avec la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel et l'Initiative « Sustaining Peace » des Nations Unies à laquelle le Burkina Faso a adhéré. En plus des actions entreprises par le Gouvernement à travers les Ministères sectoriels, des Partenaires du Burkina Faso s'investissent pour le rétablissement de la confiance entre les Populations et l'Etat (FDS et Administration publique). Il s'appuie entre autres de l'OIM, l'USAID, de l'ONG Equall Access à travers le Projet voix de paix. L'OIM appuie le PUS-BF à travers sa composante 3 par la mise en œuvre du projet « Engager les communautés frontalières de la région du Liptako-Gourma dans la sécurité et la gestion des frontières » financé par le département américain. Ce projet vise à améliorer la sécurité des frontières du Liptako-Gourma par la mise en place de mécanismes de coopération entre les populations et les FDS et la préparation à la gestion d'urgence des crises. Ce projet mettra en place des comités locaux de prévention dans certains villages frontaliers et appuyera la Direction de la Police de Proximité (DPP) pour l'opérationnalisation de quelques coordinations communales de sécurité dans les communes frontalières. A ce niveau donc une complémentarité se dégage avec le présent projet du PBF et les deux équipes de projet travailleront en synergie. S'agissant de l'USAID, elle accompagne principalement la composante 2 « Gouvernance administrative et locale » du PUS-BF. A cet effet, par le biais du National Democratic Institute (NDI), elle déroule des actions en faveur de la promotion du civisme et de la résolution des conflits, ainsi que pour le raffermissement de la confiance entre les populations et les FDS. Pour ce qui concerne le Projet Voix de paix, son intervention ambitionne à terme d'assurer une meilleure implication des groupes sociaux et ethniques marginalisés dans la mise en œuvre du PUS-BF.
23. L'accroissement de l'insécurité et du sentiment d'insécurité au sein des populations a amené le Gouvernement Burkinabè à penser à un élargissement de l'offre de sécurité par l'engagement des populations dans la sécurité ; ce qui a donné naissance au concept de la « Police de Proximité » qui s'est traduite par la création de la Direction de la Police de Proximité (DPP) dont la vision est d'« intégrer au mandat opérationnel des forces de sécurité intérieure, la participation des communautés dans la gestion de la sécurité par la prévention de l'insécurité et de la criminalité à travers l'identification concertée des problématiques locales de sécurité, la recherche de solutions et leur application¹³. Ce Concept de la Police de Proximité est piloté par la Direction de la Police de Proximité (DPP) qui aura un point focal dans chaque région, qui est un Conseiller technique du Gouverneur de région et un point focal dans chaque Commune pour assurer la liaison entre la DPP et les CCS.
24. Mais la loi est assez claire, il ne s'agit pas d'avaliser ou d'intégrer des groupes d'autodéfense dans le dispositif sécuritaire mais plutôt de mieux accompagner les relations FDS/Populations dans une logique de co-production de la sécurité comme l'indique l'article 7 : « la sécurité des personnes et des biens, le maintien de la sécurité et de la paix publiques sont garantis par l'Etat et assurés par la force publique avec le concours des citoyens à travers la mise en œuvre d'une police de proximité ». C'est ainsi que le forum national d'octobre 2017 a recommandé la redynamisation de la Police de Proximité comme une des principales solutions réponses aux problèmes d'insécurité actuelles du Pays. Le Gouvernement est dans une dynamique actuelle de mise en place des coordinations communales de sécurité (CCS) comme mécanisme d'implication directe des communautés (populations, élus, OSC) dans les questions sécuritaires. La composition et les attributions de ces CCS sont encadrés par le décret n°2016-1052/PRES/PM/MATDSI/MJDHPC/MNEFID/MEEVCC du 14 novembre 2016. Les CCS permettront aux représentants des populations, aux élus locaux, aux OSC et aux FDS de rechercher ensemble des solutions aux problèmes de sécurité spécifique à chaque localité.

¹³ Article. 8 de la loi 032-2003/AN du 14 mai 2003 relative à la sécurité intérieure

25. En plus de ces initiatives, le Fonds de Consolidation de la Paix (PBF), à travers les Projets « Appui conseil stratégique à la gouvernance du secteur sécuritaire au Burkina Faso », « Promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale dans la région du Liptako-Gourma » et « Appui au processus de vérité, justice et réconciliation nationale au Burkina Faso », accompagne les actions du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du PUS-BF. Ces initiatives visent d'une part à transformer les institutions de sécurité pour qu'elles soient plus professionnelles, tenues de rendre des comptes à l'Etat et à sa population et soumises au contrôle démocratique et à l'Etat de droit, et d'autre part à renforcer les capacités des FDS en genre et droits humains dans un contexte de lutte anti-terroriste et à les rapprocher des populations.
26. Les zones géographiques d'intervention du Projet sont en lien étroit avec les zones de couverture du PUS-BF, de la stratégie d'intervention des Nations unies pour le Sahel, et des initiatives diverses de Partenaires du Burkina Faso en accompagnement à la mise en œuvre du PUS-BF.

Analyse des acteurs

27. Le projet vise à rétablir un environnement propice au rétablissement de la confiance, aux respects des droits de l'homme et à une perception améliorée des populations par rapport aux FDS de même qu'envers l'Administration. Le projet vise également à améliorer les capacités des associations de jeunes et de femmes des localités d'intervention, à se positionner en acteurs de changements dans leurs réponses aux problèmes vécues par les populations. Le groupe « populations » est compris au sens large, vu ici comme les détenteurs de droits et regroupant les populations, les organisations de femmes et de jeunes, les leaders d'opinion, les Chefs coutumiers et religieux et les OSC. Il constitue le principal acteur et la principale cible des interventions du projet en ce sens qu'il sera fait appel à leurs capacités de résilience aux chocs et de leurs capacités d'amortisseurs de tensions dans un processus inclusif et participatif. Un regard particulier sera porté sur les personnes déplacées internes et les personnes en mobilité (migrants et réfugiés) au regard de leur double degré de vulnérabilité dans le souci de protéger leurs droits fondamentaux dans un environnement de crise.
28. Le deuxième groupe cible et d'acteurs, les porteurs des droits, est constitué par l'Administration (déconcentrée et décentralisée) et les FDS (dans ses différentes composantes à savoir Armée, Police, Gendarmerie, GSP, Douanes, Forestiers, ...). Le focus sera mis sur leur obligations, de protéger, de respecter et de réaliser les droits de l'homme des populations ciblées par le projet. Il sera également question de l'amélioration de l'offre et de la qualité des services rendus aux populations dans le respect des principes qui guident les relations entre les « porteurs d'obligations » et les « détenteurs de droits ».
29. Les CCS apparaissent comme un troisième groupe d'acteurs qui rassemble les trois composantes de ce projet (populations-FDS-Administration) pour une concertation permanente sur les questions sécuritaires. Il s'agira d'opérationnaliser ces CCS dans les communes de la zone d'intervention par d'une part leur création (création officielle par arrêté municipal), la formation des différents membres et l'appui à leur fonctionnement pour la tenue effective des sessions et des rencontres de redevabilité avec les populations. Les plaintes des populations pour les manquements des FDS pourront y être centralisées pour être transmises aux services compétents pour action à prendre (Inspection des Services, Autorité de lutte contre la corruption, ...).

Acteurs	Dynamique de Conflits
Jeunes	<p>Les jeunes filles et les jeunes garçons se sentent exclus des opportunités économiques locales, la gestion des affaires religieuses et ont un accès insuffisant aux services sociaux de base et aux services d'état civil. Les filles sont les plus défavorisées, notamment du fait d'un niveau d'éducation nettement inférieur. Leur espace d'action et de décision, voir même d'opportunités est ainsi limité.</p> <p>Comme les jeunes ont peu d'espace pour contester de façon pacifique cet ordre social, certains d'entre eux réagissent violemment soit à travers des actes individuels, soit en rejoignant des groupes de bandits ou de terroristes. A cette marginalisation s'ajoute l'absence d'alternatives tant du point de vue politique qu'économique et la confrontation aux modèles occidentaux sont autant de facteurs de frustrations qui entrent en jeu dans les différents conflits.</p>

AW

	<p>Les jeunes à risque de radicalisation sont principalement les talibés, sédentaires, nomades, victimes d'endoctrinement dans la plupart des cas, habités par le désespoir d'un avenir radieux mais aussi et surtout d'exactions de la part des forces de défense et de sécurité liées à l'absence de documents d'état civil. En effet certains jeunes dans ces deux régions ont connu la prison par défaut des actes d'état civil. Ces multiples frustrations sont à l'origine de la radicalisation des jeunes, se traduisant par des conflits contre l'administration (incendie et fermeture des écoles) et surtout contre les forces de défense et de sécurité (attaques perpétrées contre les brigades de gendarmeries et les commissariats de police).</p> <p>Aussi les conflits inter générationnels se manifestent de plus en plus par la remise en cause, par les jeunes, des relations de pouvoir et des rapports sociaux au niveau des communautés.</p> <p>Fort heureusement certains jeunes autrefois radicalisés se sont repentis. Aussi l'existence d'organisations de jeunesse dans ces régions pourrait constituer un atout de mobilisation pour la promotion de la paix.</p>
Femmes	<p>Les femmes sont en majorité des victimes des conflits. Très souvent dépendantes financièrement de leurs maris, les femmes n'ont pas toujours un pouvoir de décision au sein de la communauté. Comme les enfants, les femmes sont plus vulnérables que les hommes en cas de conflit car elles ne disposent d'aucun moyen d'agir. Aussi, les femmes ne sont pas prises en compte dans les sphères décisionnelles au sein de leurs communautés, notamment dans les mécanismes de gestion des conflits. Au sein de ce groupe, naît très souvent des conflits intergénérationnels du fait également de la non implication des jeunes filles dans la prise de décisions surtout celles les concernant.</p>
Leaders religieux	<p>L'islam constitue la principale religion dans les régions du Nord et du Sahel. Convaincu que la culture occidentale contribue à la dépravation des mœurs, certains leaders religieux endoctrinent les jeunes à travers des prêches extrémistes.</p> <p>Cet endoctrinement pousse les jeunes à la radicalisation puis à l'extrémisme violent.</p> <p>Certains leaders qui s'opposent à ces discours radicaux pourront être mis à contribution pour une sensibilisation des populations surtout les jeunes.</p>
Maîtres coraniques	<p>Dans les régions du Nord et du Sahel particulièrement confrontées au péril extrémiste, une large frange d'enfants burkinabè se retrouve dans des réseaux informels d'éducation appelés « foyers coraniques ». Dans ces foyers, l'enseignement est assuré par des maîtres disposant d'une grande autorité sur les élèves appelés « talibés ». En même temps qu'ils sont exploités par les maîtres coraniques, les talibés constituent ainsi un vivier de recrutement pour les groupes extrémistes violents surtout quand leurs maîtres y sont engagés.</p>
Forces de défense et de sécurité	<p>Les forces de défense et de sécurité constituent de nos jours des cibles prioritaires pour les groupes terroristes. Cette situation est aggravée par de nombreux défis et contraintes tels que la complicité de certains individus avec les auteurs des attaques, la difficulté d'identification de certaines personnes interpellées due entre autres à l'absence de documents d'identité. En outre, cette crise de confiance s'est probablement accentuée par le sentiment de réactions tardives et/ou inappropriées des FDS et par quelques cas de rackets.</p> <p>La dernière attaque d'envergure a visé l'Etat-major des armées burkinabè et l'ambassade de France, le 02 mars 2018, a mis au jour la faible capacité des FDS à venir à bout de ces attaques terroristes.</p> <p>La non-préparation des FDS les amènent à des abus des droits de l'homme lors d'opérations qui érode encore plus la confiance que la population leur porte.</p>
Collectivités locales	<p>Au niveau local, les parties en conflit peuvent se tourner vers les autorités locales telles que la mairie, ainsi que vers le Conseil Villageois de Développement (CVD). Ce dernier fonctionne comme une assemblée générale du village et est censé être apolitique – les élus au conseil municipal n'ont pas le droit d'appartenir au bureau du CVD. Il peut aussi jouer un rôle dans la gestion des conflits en milieu rural, en particulier dans le cas de conflits fonciers. Les autorités locales peuvent agir à plusieurs niveaux. Dans certains cas, la mairie organise des débats, des instances de dialogue, des journées portes ouvertes et a mis en place une boîte à suggestions afin d'établir une meilleure communication entre elle et ses</p>

	<p>administrés. Quand le maire ou le préfet est saisi d'un dossier lié par exemple à un conflit entre un agriculteur et un éleveur, il peut envoyer un expert évaluer les torts et le dédommagement nécessaire ou mettre sur pied un comité de gestion de crise.</p> <p>Cependant dans le cadre des conflits intergénérationnels, l'autorité locale ne dispose pas actuellement de mécanisme efficace pour la gestion.</p> <p>Aussi la gestion souvent politisée de cette administration locale, fait naître une méfiance au niveau de la population.</p>
Les coordinations communales de sécurité (CCS)	<p>La création des CCS est prévue dans le décret portant mise en œuvre de la police de proximité. Il s'agit de nouveaux mécanismes de concertation qui seront mis en place au niveau.</p> <p>La coordination communale de sécurité est présidée par le Maire de la commune en question avec un représentant de la Gendarmerie ou de la Police nationale comme vice-président et les représentants de tous les corps constituant la sécurité intérieure présents dans la localité comme membres. La population, à travers les religieux, les coutumiers, les jeunes, les femmes et les OSC et les comités villageois de développement, est également membre. Les ONG et autres partenaires présents dans la localité interviennent aussi comme membres. La mission des CCS est essentiellement d'amener une participation active des populations dans la recherche et l'application de solutions à leurs problèmes d'insécurité y compris le dialogue FDS/Populations, la coopération entre eux et une redevabilité des FDS vis-à-vis des populations sur les questions en lien avec leur sécurité.</p>
Les communautés/Familles d'accueil (hôtes)	<p>Malgré les nombreux défis sécuritaires et développementaux auxquels elle fait face, la région du Sahel continue d'être un refuge pour les réfugiés (notamment Maliens) qui ont fui la guerre et la persécution dans leur pays. Ces réfugiés sont principalement installés dans les camps consolidés, les villages et villes avoisinantes dans la région. L'afflux de réfugiés exerce une pression supplémentaire sur les ressources très limitées des communautés hôtes en nourriture, eau et assainissement ainsi que sur les faibles capacités des services sociaux de base.</p> <p>Le principal problème pour les communautés hôtes est le déséquilibre de l'aide. Celle-ci est concentrée au niveau des camps de réfugiés et également destinée aux réfugiés résidant hors camp. Mais les communautés hôtes en profitent peu. Nombre de réfugiés sont conscients de ce déséquilibre. Dans d'autres cas, les relations entre les deux groupes se sont tendues, au point de faire naître des sentiments réciproques de xénophobie, de méfiance et de rejet.</p> <p>S'agissant des déplacés internes, les communautés de la zone d'intervention les accueillent d'une manière désintéressée au regard des liens de famille existants entre elles (98% des PDI déclarent être accueillies par les populations selon un enquête menée par l'OIM à Déou). Ce sont elles qui apportent les premières assistances aux familles déplacées.</p> <p>Cependant, presque toutes les communautés étant démunies et les ressources étant déjà rares, cela engendre d'énormes pressions sur les populations hôtes en termes d'espace et de partage des ressources vu la difficulté que les pouvoirs publics ont à mettre en place l'aide humanitaire. De volontaires dans l'accueil des PDI au départ, ces populations se retrouvent rapidement en situation de compétition/conflit avec elles.</p>
Groupes armés	<p>L'installation progressive du mouvement Djihadiste Ansarul Islam dirigé par Malam Dicko, dans la Région du Sahel (Djibo) crée une grande tension sécuritaire dans cette partie du pays. Ce mouvement a sans doute des alliances dans le territoire qui constitue sa zone de retranchement après les attaques. Cette situation s'est considérablement détériorée depuis janvier 2017 avec les multiples attaques perpétrées ayant créé une psychose et des désertions de certaines localités avec le risque de voir ces zones délaissées sous le contrôle des groupes terroristes. Par la suite plusieurs attaques ont eu lieu, mais aucune n'a fait l'objet de revendication, perpétrant le fait que ces attaques relèvent de groupes non structurés pour le moment.</p>

30. Au Burkina Faso, dans le cadre du Plan d'Appui intégré des Nations Unies pour le Sahel, le SNU a développé un cadre de coopération 2018-2020 (UNDAF signé en avril 2018). Ce cadre est en droite ligne des priorités du gouvernement inscrites dans le Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020) et du Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF 2017-2020). Par ailleurs, l'initiative « Sustaining Peace » à laquelle le pays a souscrit, reste un point d'entrée clé pour la consolidation de la paix au Burkina Faso en plus des différentes initiatives en cours dans le Sahel et plus précisément dans le Liptako-Gourma, en l'occurrence le Projet conjoint (Burkina, Mali et Niger) de « promotion de la sécurité communautaire et de la cohésion sociale » financé par le Fonds de Consolidation de la Paix des Nations unies (PBF) et le projet « Engager les communautés frontalières de la région du Liptako-Gourma dans la sécurité et la gestion des frontières » financé par le Département d'Etat américain. A cela s'ajoute les initiatives en cours du G5 Sahel en matière de restauration de la sécurité et de développement.

II. Contenu du Projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre

31. Le Burkina Faso s'est engagé à prévenir les conflits et créer les conditions d'une paix durable dans le pays et particulièrement dans les régions du Nord et du Sahel. Sur la base des analyses supplémentaires des fragilités et risques, le choix de la stratégie d'accompagnement et d'appui des Nations Unies aux efforts de prévention et de création d'une paix durable pour les régions du Nord et du Sahel du Burkina Faso, repose sur divers éléments interreliés dont notamment le rétablissement de la confiance entre l'Administration (y compris les FDS) et les populations à travers le respect des droits de l'homme.

II.1 Résultats attendus du Projet

Résultat attendu 1 : La confiance entre populations et forces de défense et de sécurité est améliorée à travers le respect des droits de l'homme

32. L'ambition à terme est de créer un environnement propice au respect des droits de l'homme qui va permettre de produire des opportunités pour renforcer les liens entre les populations et les FDS. Ce qui va nécessiter de déployer des actions civilo-militaires, des formations sur les droits humains, des sensibilisations sur les droits et devoirs respectifs des FDS et des populations mais aussi la mise en place de mécanismes de contrôle et de redevabilité.

Produit 1.1 : Les forces de défense et de sécurité assurent la sécurité des populations dans le respect des droits humains.

33. Il s'agira ici de renforcer la cohésion et la coopération entre les FDS et la population à travers la promotion du respect des droits humains, lors des opérations menées par les FDS et les procédures en cas d'arrestations effectuées dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent, le terrorisme et le grand banditisme.

34. Il s'agira aussi de mettre l'accent sur la Police de Proximité qui est, comme indiqué au paragraphe 22, un concept et non une unité spécifique de la Police. Le concept que le Burkina Faso a expérimenté depuis 2012 était les Comités locaux de sécurité (CLS) qui n'existent plus. La nouvelle formule qui a été adoptée consacre la création des CCS qui remplacent désormais les CLS. Ce processus est en pleine amorce et à ce jour, aucun CCS n'est encore mis en place. Le projet régional de l'OIM « Engager les communautés frontalières de la région du Liptako-Gourma dans la sécurité des frontières » mettra en place les toutes premières CCS dans les localités frontalières de la zone d'intervention et ce projet du PBF apportera la complémentarité à travers les autres communes des régions du Sahel et du Nord.

Produit 1.2 : La confiance et le dialogue entre les populations et les FDS sont renforcés.

35. A ce niveau, il s'agira d'améliorer les relations entre les civils et les FDS par des actions civilo-militaires. A cet effet, la nouvelle stratégie de la police de proximité sera mise à contribution. Ceci passera par des actions visant à créer des liens entre les populations et les FDS. A terme, cela va permettre de briser les barrières et de renforcer les connaissances des populations sur les rôles et les responsabilités des FDS. Ainsi, les populations seront plus aptes et mieux disposées à plus de coopération dans le cadre de la lutte contre l'insécurité.

Résultat attendu 2 : La confiance entre l'administration et les populations du Nord et du Sahel est renforcée.

36. Pour le rétablissement de la confiance entre les populations et l'Administration, il s'agira d'accroître l'offre de services publics de qualité. Ce qui va consister à améliorer la qualité des infrastructures publiques et à mettre à la disposition des personnels des différentes administrations des formations diverses en vue de les rendre plus aptes à fournir des prestations de qualité en toute intégrité.

Produit 2.1 : L'offre et la qualité de services publics sont accrues (Les services techniques déconcentrés et décentralisés des régions du Sahel et du Nord)

37. Il s'agira principalement de résorber l'insuffisance de l'offre de services publics en renforçant la gouvernance administrative et locale par un appui aux acteurs locaux pour une meilleure administration du territoire et une gestion efficace du développement local. Ceci nécessitera d'améliorer les capacités des services techniques au niveau local pour accroître l'offre de services aux populations. Il s'agira en particulier de faciliter l'accès aux services d'état civil et d'entreprendre des initiatives telles que des opérations d'identification et de délivrance des actes de naissance et de pièces d'identité dans les localités les plus reculées. Au-delà des opérations ponctuelles, il faudra mettre en place un système qui assure la pérennité de l'accès à ces services pour les populations.
38. En outre, la corruption étant un des problèmes qui affectent la confiance entre l'administration et les populations, le Projet s'attèlera à améliorer les connaissances des populations sur le phénomène à travers des campagnes de sensibilisation à l'endroit des différentes couches sociales de la population, particulièrement les femmes et les jeunes ainsi qu'au sein des services techniques déconcentrés.
39. Par ailleurs, le Projet mettra un accent particulier dans le secteur de la justice compte tenu de son importance capitale pour le maintien de la paix et la cohésion sociale. Pour ce faire, il s'agira de veiller au renforcement des capacités de l'Administration judiciaire en s'investissant pleinement pour une fourniture de services de qualité dans le strict respect des droits humains, et exempts de faits de corruption. Le projet appuiera dans ce sens l'organisation des audiences foraines et la tenue des assises criminelles à travers notamment la fourniture d'une assistance.
40. Enfin un accent particulier sera mis sur les conditions de détention et d'incarcération des prisonniers (surtout les femmes) et sur le respect de leur droits et dignité.

Produit 2.2 : Les espaces de dialogue permanents entre l'administration et les populations au niveau communal sont fonctionnels

41. Pour y parvenir, il s'agira de dynamiser les cadres de concertation au niveau communal pour permettre aux acteurs de s'approprier les enjeux du développement local en vue de les rendre aptes à prendre en charge leurs missions. En outre, le projet s'investira dans l'appui aux espaces de dialogue direct réunissant les populations et les administrations déconcentrées et décentralisées dans la mesure où ces cadres sont de véritables creusets pour assurer une gestion transparente des affaires publiques et renforcer la confiance par des échanges sur les questions d'intérêt publics et la reddition de comptes sur la gestion des ressources publiques. Par ailleurs, pour conforter les Organisations de la Société civile dans leur rôle de veille, un appui leur sera accordé pour renforcer leurs capacités d'intervention et mener des actions de communication sur diverses thématiques.
42. Il conviendrait de mener une étude de base pour déterminer la situation de départ afin de mieux identifier les cibles. Mais au regard de la synergie et des complémentarités avec les initiatives de l'OIM et du PNUD dans la zone d'intervention, les données des études de base des projets en cours seront utilisées pour orienter le présent projet. L'OIM a lancé le 8 novembre 2018, une étude sur la perception de la sécurité par les populations des régions de l'Est, du Sahel, du Nord et de la Boucle du Mouhoun. Cette étude restituera ses résultats en mars 2019 et au besoin, des questions spécifiques au présent projet pourraient être ajoutées au questionnaire de l'enquête terrain.

II.2 Cadre de résultats :

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : La confiance entre les populations et les forces de défense et de sécurité est améliorée	<p>Produit 1.1 : <i>Les forces de défense et de sécurité assurent la sécurité des populations dans le respect des droits humains.</i></p> <p>Activité 1.1.1 : Réviser/actualiser les curricula de formation des FDS sur les droits humains et les considérations de genre</p>	<p>Indicateur 1 : Niveau de satisfaction des populations de la zone d'intervention par rapport aux prestations des forces de défense et de sécurité d'ici à 2021. Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Taux de diminution des cas de violations des droits humains occasionnés par les forces de défense et de sécurité dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation sur les populations de la zone d'intervention. Existence de curricula de formation des FDS qui intègrent les questions des droits de l'homme et des considérations liées au genre Situation de référence : ad Cible : ad</p>	<p>Rapports d'étude de perception et d'enquête</p> <p>Rapports d'étude de perception et d'enquête</p>	
	<p>Activité 1.1.2 : Former les Personnels des FDS (y compris les régisseurs et les gardes pénitenciers) sur le respect des Droits humains et le Genre</p>	<p>Indicateur 1.1.2 : Nombre des forces de défense et de sécurité (y compris les régisseurs et les gardes pénitenciers) intervenant dans la zone cible formées au respect des Droits humains et du genre d'ici à 2021. Situation de référence : ad Cible : ad</p>	<p>Modules de formation Rapports de formation Fiches de notation Attestation</p>	

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
	<p>Activité 1.1.3 : Former des formateurs et créer un pool de formateurs pour la mise en place de la Police de Proximité</p> <p>Activité 1.1.4 : Former les membres des forces de sécurité intérieure (agents terrains) sur la police de proximité et identifier les points focaux PP dans chaque localité</p> <p>Activité 1.1.5 : Organiser une campagne d'information/sensibilisation des acteurs locaux sur la stratégie de la police de proximité.</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : Pourcentage des FDS formés et taux de réussite à l'évaluation de fin de formation d'ici à 2021.</p> <p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de FDS formées sur la Police de proximité Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 1.1.5 : Nombre de FDS et de Populations (Hommes/Femmes) sensibilisées sur la Police de proximité Situation de référence : ad Cible : ad</p>	<p>Modules et rapports de formations Listes de présence désagrégées par sexe</p>	
	<p>Activité 1.1.6 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur la corruption à destination des FDS et des populations</p> <p>Activité 1.1.7 : Organiser à destination des jeunes filles et garçons un concours/de dessin sur la thématique de la lutte contre la corruption et le racket</p>	<p>Indicateur 1.1.6 : Nombre d'agents des FDS ayant participé aux campagnes d'information et de sensibilisation sur les méfaits de la corruption</p> <p>Indicateur 1.1.7 : Nombre de jeunes et de femmes ayant participé au concours et nombre d'œuvres primées</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités Listes des participants Liste des œuvres primées</p>	
		<p>Indicateur 1.1.8 : Nombre d'équipements acquis par</p>	<p>Procès-verbaux de réception Actes de donation</p>	<p>Acquisition pour la Police et la Gendarmerie des 6 provinces d'intervention de</p>

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>Activité 1.1.8 : Acquérir du matériel informatique et de communication pour les FDS</p>	<p>catégorie (informatique, communication) pour les FDS</p>		<p>matériel informatique (soit 24 lots d'ordinateurs de bureaux complets pour les services de sécurité à raison deux ordinateurs complets par force et par province) et de communication (24 lots de matériel radio VHF complet)</p>
<p>Activité 1.1.9 : Confectionner et implanter des panneaux d'information sur les documents requis pour les différents contrôles</p> <p>Activité 1.1.10 : doter les femmes leaders/organisations féminines des zones d'intervention d'outils nécessaires pour sensibiliser les populations (jeunes filles, garçons) sur l'engagement communautaire, la lutte contre la corruption, la culture de la paix et la cohésion sociale</p> <p>Produit 1.2 : <i>La confiance et le dialogue entre les populations et les FDS sont renforcés.</i></p>	<p>Indicateur 1.1.9 : Nombre de panneaux d'informations confectionnés et implantés</p> <p>Situation de référence : ad</p> <p>Cible :ad</p> <p>Indicateur 1.1.10.1 : Nombre de femmes leaders/organisations féminines formées et dotées d'outils de sensibilisations</p> <p>Indicateur 1.1.10.2 : Nombre de jeunes filles et garçons sensibilisés</p> <p>Situation de référence : ad</p> <p>Cible :ad</p>	<p>Procès-verbaux de réception</p> <p>Actes de donation</p> <p>Modules de formation et de sensibilisation</p> <p>Rapports de formation et de sensibilisation</p> <p>Listes de présence désagrégées par sexe</p>		
		<p>Indicateur 1.2 : Pourcentage des personnes sensibilisées dans la zone d'intervention affirmant mieux connaître les rôles et responsabilités des forces de</p>	<p>Rapports de formation</p> <p>Rapports d'enquête</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
		<p>défense et de sécurité d'ici à 2021.</p> <p>Situation de référence : ad</p> <p>Cible : ad</p>		
	<p>Activité 1.2.1 : Concevoir des outils de sensibilisation sur les droits et devoirs des populations et des FDS pour faciliter le dialogue entre les populations et les FDS</p> <p>Activité 1.2.2 : Organiser des sessions (sport, thé-débats, rencontres-débats) de sensibilisation des populations sur les rôles et responsabilités des FDS, le respect des droits de l'homme et la collaboration entre les deu</p> <p>Activité 1.2.3 : Organiser des travaux d'intérêt commun (journées de salubrité, entretien courant des pistes) impliquant les FDS et les Populations</p>	<p>Indicateur 1.2.1 : Nombre d'outils de sensibilisation confectionnés et mis à la disposition des agents de sensibilisation</p> <p>Situation de référence : ad</p> <p>Cible : ad</p> <p>Indicateur 1.2.2.1 : Nombre de sessions organisées.</p> <p>Indicateur 1.2.2.2 : Pourcentage des populations et déclarant des FDS sensibilisés et déclarant mieux connaître les droits des uns et des autres et coopérant ensemble</p> <p>Situation de référence : ad</p> <p>Cible : ad</p> <p>Indicateur 1.2.3 : Nombre de journées de salubrité et de travaux d'intérêt commun organisés entre populations et les FDS</p> <p>Situation de référence : ad</p> <p>Cible : ad</p>	<p>Rapports de formation</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>Rapports d'activités</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification / fréquence de collecte	Étapes
	<p>Activité 1.2.4 : Organiser des journées de consultations gratuites pour les populations en particulier les jeunes et les femmes au sein des Services de santé des armées de la zone de couverture du Projet</p> <p>Activité 1.2.5 : Mettre en place 15 coordination communale de sécurité et former les membres des dites coordinations sur l'engagement communautaire et la cohésion sociale</p> <p>Activité 1.2.6 : Doter 12 associations de femmes et de jeunes de matériels d'assainissement et de salubrité</p> <p>Activité 1.2.7 : Organiser des conférences publiques dans les établissements secondaires et</p>	<p>Indicateur 1.2.4 : Nombre de jeunes et de femmes consultés dans les structures sanitaires des forces armées Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 1.2.5 : Nombre de CCS mis en place et nombre d'hommes et de femmes formés Situation de référence : ad Cibles : - 15 CCS mis en place - 150 membres des CCS formés</p> <p>Indicateur 1.2.6 : Nombre d'équipements de salubrité et d'assainissement acquis et mis à disposition des associations de femmes et de jeunes Situation de référence : ad Cible : 12 associations dotées de kits complets de salubrité (bacs à ordures, charrettes, brouettes, pelles, rateaux, matériels de protection et de nettoyage) dont 6 associations de femmes et 6 de jeunes (y compris filles et garçons)</p> <p>Indicateur 1.2.7 : Nombre de conférences publiques sur la</p>	<p>Rapports d'activités Listes des personnes consultées désagrégées par sexe et par âge</p> <p>Rapports d'activités</p> <p>PV de réception</p> <p>Rapports d'activité Listes des participants désagrégées par sexe</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	universitaires ur la citoyenneté, le civisme et les droits de l'homme	<p>citoyenneté, le civisme et les droits de l'homme organisées pour les scolaires et universitaires de la zone d'intervention</p> <p>Situation de référence : ad Cible : 12 conférences publiques dans 12 établissements scolaires des 6 provinces</p> <p>Indicateur 1.2.8 : Nombre de sessions et de rencontres/bilans avec les populations tenues par chacune des 15 CCS</p> <p>Situation de référence : 0 Cible : - 30 (2 sessions par CCS) - 15 rencontres/bilans avec les populations (1 par commune)</p>	<p>Rapports d'activité</p> <p>PV réunions et sessions tenues</p>	
Résultat 2 : La confiance entre l'administration et les populations est renforcée.	Produit 2.1 : L'offre de services publics et la qualité des prestations sont accrues	<p>Indicateur 2 : D'ici à 2021 pourcentage de la population (désagrégée par sexes) de la région du Nord et du Sahel (zone du projet) déclarant avoir confiance en l'administration (judiciaire, locale et déconcentrée).</p> <p>Situation de référence : Cible :</p> <p>Indicateur 2.1 : Pourcentage des usagers satisfaits (accueil ; délais de traitement/délivrance) des services délivrés par les administrations publiques (judiciaire, déconcentrée, locale)</p>	<p>Rapport d'étude/cycle du projet</p> <p>Rapports d'enquête</p>	
			Rapports d'enquête	

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
	<p>Activité 2.1.1 : Organiser des opérations spéciales de délivrance d'actes de naissance et de pièces d'identités dans la zone d'intervention du Projet</p> <p>Activité 2.1.2 : Appuyer la mise en place des services d'Etat civil secondaires et l'opérationnalisation de l'application « RapidPro » et du logiciel « Le citoyen »</p> <p>Activité 2.1.3 : Doter les services de l'état civil et de l'administration judiciaire de matériel informatique</p> <p>Activité 2.1.4 : Accompagner avec une assistance judiciaire les jeunes et les femmes vulnérables en conflit avec la loi</p>	<p>Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 2.1.1 : Pourcentage de femmes et de jeunes ayant bénéficié d'un acte d'état civil</p> <p>Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 2.1.2 : Nombre de matériel informatique acquis et livré</p> <p>Indicateur 2.1.3 : Pourcentage de femmes et de jeunes ayant bénéficié de jugements supplétifs, de casiers judiciaires et de certificats de nationalité.</p> <p>Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 2.1.4 : Nombre de jeunes et de femmes vulnérables en conflit avec la loi accompagnés par une assistance judiciaire</p> <p>Situation de référence : ad Cible : ad</p>	<p>Rapport d'enquête Registres de l'Administration</p> <p>PV de réception</p> <p>Rapport d'enquête Registres de l'Administration</p>	

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
	<p>Activité 2.1.5 : organiser des campagnes de sensibilisation à l'endroit des personnels des administrations déconcentrée et locale sur la corruption et ses méfaits.</p> <p>Activité 2.1.6. Organiser des audiences foraines de la justice</p> <p>Activité 2.1.7 Organiser des sessions des assises criminelles</p>	<p>Indicateur 2.1.5 : Nombre de campagnes de sensibilisation organisées Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 2.1.6 : nombre d'audiences foraines organisées Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 2.1.7 : nombre de sessions d'assises criminelles organisées Situation de référence : ad Cible : ad</p>		
	<p>Produit 2.2 : <i>Les espaces de dialogue permanents entre l'administration et les populations au niveau local sont fonctionnels</i></p> <p>Activité 2.2.1 : appuyer la tenue des sessions des cadres de concertation locaux</p>	<p>Indicateur 2.2 : Taux moyen de participation de la population notamment des jeunes et des femmes aux sessions des cadres de concertation communaux Situation de référence : ad Cible : ad</p> <p>Indicateur 2.2.1 : Nombre de sessions de cadre de concertation communal tenues Situation de référence : ad Cible : ad</p>	<p>Rapport d'enquête PV des sessions et listes de présence</p> <p>PV de sessions</p>	

Resultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Etapes
	Activité 2.2.2 : Prendre en charge les frais d'organisation des espaces de dialogue direct populations/administration	Indicateur 2.2.2 : Nombre de cadres de dialogue direct organisés Situation de référence : ad Cible : ad	Rapport de tenue des cadres de dialogue direct (espace de redevabilité)	

and

II.4 Théorie du changement

43. Si les administrations centrale, déconcentrée et locale sont suffisamment représentées sur l'ensemble des régions du Sahel et du Nord (du territoire) et si elles travaillent avec intégrité et efficacité pour offrir des services de qualité, si les institutions en charge de la sécurité sont plus efficaces et travaillent dans le cadre du respect des droits humains, si des actions de dialogue civilo-militaire sont initiées et mises en œuvre, alors les populations des régions du Nord et du Sahel auront une confiance renforcée et une meilleure opinion de l'Administration et des FDS, parce que leur préoccupations seront prises en compte par les institutions de l'Etat et leur droits respectés.

II.5 Stratégie de mise en œuvre du Projet

a. Approche

44. L'approche du Projet sera basée sur les principes (i) d'appropriation nationale, (ii) d'inclusion et de participation et (iii) de mise en œuvre à travers des opérations locales et de « Do no harm » ; (iv) de création de synergies et de complémentarités entre les initiatives en cours à travers les projets.
45. L'approche du Projet visera l'appropriation nationale en impliquant les autorités nationales de manière générale et spécifiquement l'Unité de coordination du PUS-BF, les autorités locales et communautaires, les ONG, les OSC dont particulièrement les associations de femmes et de jeunes à toutes les étapes de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation. L'appropriation nationale visera également à assurer l'alignement des actions visées et les besoins et priorités nationales ainsi qu'à créer les synergies et complémentarité nécessaires. Cette approche sera mise en œuvre en visant le partage d'expériences au niveau de l'expertise nationale et la promotion de la coopération sud-sud. Ainsi, les acquis des projets déjà mis en œuvre sur le terrain par OIM, PNUD et NDI seront capitalisés en vue de faciliter l'implémentation du présent projet et les capacités de pénétration et de mobilisation sociale des ONU locaux (A2N et UFC) facilitera d'une part, l'appropriation du projet par les acteurs locaux et d'autre part, garantira leur engagement.
46. Les activités du Projet seront développées en prenant en considération la participation active des populations locales, des leaders d'opinion, des autorités coutumières et religieuses, des organisations de femmes et de jeunes et des FDS. L'inclusion visera à ne laisser personne pour compte et surtout les jeunes et les femmes. Durant tout le processus de mise en œuvre, la concertation sera permanente entre les parties prenantes afin que les besoins spécifiques des différents groupes d'acteurs soient pris en compte.
47. Dans un souci de renforcement des capacités et compte tenu de la situation sécuritaire parfois difficile dans certaines zones, le Projet sera mis en œuvre à travers des partenaires locaux comprenant des Volontaires des Nations Unies (VNU) nationaux, des OSC locales, les leaders coutumiers, les organisations religieuses locales et des consultants recrutés localement. En effet, la nature sensible des Projets de consolidation de la paix requiert des opérateurs ayant une connaissance spécifique de la zone et des dynamiques de conflits qui s'y manifestent.
48. Le projet vient en appui au gouvernement pour adresser des besoins urgents, susceptibles de créer ou d'accentuer des crises. Pour ce faire, il ne doit pas être source ou à l'origine de tensions supplémentaires. Sa mise en œuvre se fera donc dans le respect des principes du concept « Ne pas nuire » (Do no Harm). L'approche inclusive, participative et communautaire choisie devrait contribuer à cela. La mise en œuvre exploitera les différents ressorts locaux disponibles afin d'améliorer la confiance entres populations, FDS et Administration.

49. L'exécution du projet mettra l'accent sur un partenariat stratégique étroit avec les principaux PTF œuvrant dans le secteur (Associations de femmes, de jeunes, les ONG nationales et internationales, les autres agences du SNU, les chefs traditionnels, les leaders religieux etc.). Il a été conçu en complémentarité aux actions déjà en cours de mise en œuvre dans la zone à travers le projet de sécurité communautaire et de cohésion sociale dans le Liptako Gourma qui adresse déjà cette question de raffermissement des relations entre les populations et les FDS.

b. Couverture géographique

50. Le Projet sera mis en œuvre dans la zone de couverture du PUS-BF. A ce titre, il concernera la région administrative du Sahel et les quatre communes de celle du Nord. Au regard de la variabilité de la situation sécuritaire et des défis logistiques, les localités d'intervention seront déterminées par l'équipe du Projet à l'issue de consultations avec les parties prenantes pour mieux tenir compte des problématiques locales spécifiques au plus tard un mois après le démarrage du projet. Le choix des localités sera basé sur des critères prédéfinis qui seront validés par le Comité régional de suivi du PUS-BF.

c. Groupes cibles

51. Les groupes cibles du Projet sont les populations (femmes et jeunes) , les Personnels des Forces de défense et de sécurité (Armée, Police, Gendarmerie, Douanes, Eaux et Forêts, etc), les administrations de commandement (Gouverneur, Haut-commissaire, et Préfet), décentralisées et déconcentrées (Services techniques de l'Etat et des Collectivités), judiciaire et pénitentiaire (Magistrats, OPJ, Garde de sécurité pénitentiaire, etc.), et les Conseils locaux (Présidents de conseils régionaux, Maires, Conseillers régionaux, Conseillers municipaux). Les groupes identifiés sont ceux de la zone d'intervention du Projet.

- **Les populations :** Les populations constituent le principal groupe de bénéficiaires et de partenaires. Le projet est destiné à induire un changement de comportement en eux sur la base de leur propre appréhension du problème et des solutions endogènes. Elles regroupent l'ensemble de la société de la zone d'intervention du projet, c'est-à-dire les populations des 26 communes de la région du Sahel dont la population était de 968 442 habitants au RGPH de 2006 et celles des 4 communes de la région du Nord (Sollé, Banh, Kaïn et Thiou) dont la population était de 107 444 habitants, soit un total de couverture de plus de 1 075 886 habitants. Parmi cette population, le projet ciblera spécifiquement certains groupes qui présentent plus de risques que les autres à savoir les jeunes, les femmes et les personnes déplacées.
- **Les jeunes :** Ils constituent la frange de la population la plus exposée à la problématique de la confiance entre populations, Administration et FDS. En sus, la population de la zone d'intervention est très jeune selon les données du RGPH 2006 de sorte que la population jeune constitue l'une des cibles prioritaires. Des actions spécifiques seront donc orientées vers cette cible par le biais de leurs organisations et des établissements scolaires et universitaires.
- **Les femmes :** la position sociale de la femme dans la zone d'intervention est très difficile au regard des pesanteurs sociales ancrées dans certaines localités. Cependant, elles peuvent constituer un puissant vecteur de changement si de bons relais sont trouvés et des messages très précis développés. Leurs organisations permettront de mieux les impliquer et de trouver les meilleurs canaux de communication afin d'induire le changement souhaité.
- **Les personnes déplacées internes :** leur nombre était estimé à environ 23 000 personnes en avril 2018 mais a évolué pour atteindre le chiffre total de 39 731 personnes dont s'agissant de la zone 35 023 pour la province du Soum, 2 334 pour l'Oudalan et 744 pour le Lorum. Ces PDI sont très vulnérables à plus d'un titre et l'amélioration de leurs relations non seulement avec les populations locales mais aussi et surtout avec l'Administration et les FDS contribuera à l'atteinte des résultats globaux du projet.

- **Les forces de défense et de Sécurité** : les FDS apparaissent comme cible de l'intervention et comme partenaires de mise en œuvre. Les formations les cibleront en vue de leur inculquer l'approche Droits humains dans leurs relations avec les populations et les interactions qu'ils ont avec les PDI. Elles seront partenaires, une fois les notions de respect des droits humains acquises, pour la facilitation de la construction d'une relation de coopération et cohésion sociale avec les populations locales de leurs zones d'intervention.
- **L'Administration publique** : il est à distinguer l'administration centrale, l'administration déconcentrée et l'administration décentralisée. Chacune de ces trois composantes aura un rôle déterminant à jouer dans la mise en œuvre du projet en tant que partenaire et cible car des actions de renforcement de ses capacités sont prévues. L'administration centrale en tant qu'initiatrice du processus PBF, aura un rôle principalement de coordination et de suivi pour que le projet puisse s'intégrer dans le schéma du PUS-BF et s'aligner sur les priorités nationales. L'administration déconcentrée en tant que relais de l'administration centrale dans les zones d'intervention, s'assurera de l'accompagnement approprié du projet et du suivi sur le terrain des actions et activités en coordination avec le niveau national. L'administration décentralisée en tant qu'administration de proximité contre laquelle des griefs sont soulevés par les populations verra ses capacités renforcées pour rendre des services de qualité aux populations avec en sus un devoir de redevabilité et dans une logique de concertation.
- **Les organisations de la société civile** : au delà des organisations de jeunes et de femmes, il sera fait appel à deux ONG de la zone d'intervention à savoir A2N et UFC en vue de faciliter l'appropriation du projet par les populations locales, la mobilisation sociale pour l'accompagnement des activités et les vecteurs locaux capables d'induire les changements de comportement visés par le projet. Ces deux ONG contribueront dans les campagnes de sensibilisation et les conférences publiques.

III. Gestion du Projet et coordination (4 pages max)

III.1 Organisations récipiendaires et partenaires de mise en œuvre

52. **L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)** sera l'agence Chef de File pour ce Projet et travaillera conjointement avec le PNUD. Grâce à sa grande expérience dans les domaines liés à la sécurité, à la gestion des frontières, à la stabilisation communautaire et à la transition pour aider les Etats et les communautés confrontés à des bouleversements socioéconomiques et politiques à la suite de crises à établir ou à rétablir la stabilité et la sécurité dans les communautés vulnérables, à prévenir des déplacements forcés, à restaurer la confiance entre les membres des communautés, les populations vulnérables et les autorités locales, et à jeter les bases de solutions viables à long terme, d'une paix pérenne et d'un développement humain durable, l'OIM présente les atouts nécessaires pour assurer le lead du projet en étroite collaboration avec le PNUD qui a développé une longue et riche expérience dans la zone.
53. **L'OIM et le PNUD** travailleront conjointement avec l'Union Fraternelle des Croyants (UFC), l'ONG A2N et l'Association des Femmes Juristes du Burkina Faso (AFJ/BF). L'option de l'UFC et de A2N se fonde sur leur expertise avérée et leur facilité de mobilité dans la zone d'intervention du projet qui est d'un grand atout eu égard au contexte sécuritaire qui y prévaut. Le choix de l'AFJ/BF se justifie par la grande expérience de cette organisation en matière de conciliation et d'assistance judiciaire au profit des personnes vulnérables, notamment les femmes et les filles. Par ailleurs, le Projet pourrait faire appel à d'autres agences tels que le HCR, l'UNICEF pour les aspects liés à la délivrance des actes d'état civil et de pièces d'identité de par leur mandat et leur avantage comparatif dans ce domaine, dans la zone de couverture du projet.
54. En sus, l'OIM est pratiquement l'une des plus organisées et expérimentées des organisations internationales intervenant dans la région du Liptako-Gourma et dans la zone du Nord à travers les Bureaux pays du Niger et du Burkina Faso dans le cadre des projets «Engager les communautés dans la gestion des frontières au Niger» et « Engager les communautés frontalières de la région du Liptako-Gourma dans la sécurité et la gestion des frontières », financés par le Département

d'État des États-Unis d'Amérique. Elle dispose de personnels expérimentés dans les domaines de la sécurité et de l'engagement des communautés capables d'assurer l'atteinte des résultats du projet dans le respect des procédures du PBF.

55. Le PNUD a également une longue expérience dans les régions du Sahel et du Nord notamment dans la mise en œuvre de plusieurs projets dans les domaines de la sécurité humaine, de la gestion des frontières, de la sécurité communautaire et de la police de proximité. Il a également l'avantage de mettre en œuvre la composante 2 du Programme d'appui au développement des économies locales (PADEL) en cours dans toutes les communes de la région du Sahel.
56. Les agences récipiendaires assureront le Reporting au PBSO et à la Coordination du PUS-BF. La mise en œuvre du Projet sera suivie de manière régulière et étroite par un système de suivi-évaluation et de capitalisation pour servir de modèle aux autres Projets dans le domaine de la consolidation de la paix. Par ailleurs, les deux agences de mise en œuvre élaboreront chaque année un plan de travail conjoint qui sera soumis à l'approbation du comité conjoint d'orientation stratégique.

III.2 Gestion du Projet et coordination

57. L'unité de gestion du Projet sera basée à Dori, elle sera composée d'un chargé de projet national (NO), de deux VNUs nationaux pour les questions de confiance entre populations, administration et FDS, d'un Assistant Administration/Finances/Logistique et d'un chauffeur. En outre, le reste de l'équipe sera composée d'un Coordonnateur de projet VNU International, d'un VNU spécialiste en Gestion des Conflits, d'un staff national NOC (UNICEF) et d'un chauffeur (UNICEF). Ils seront déployés dans les provinces de la région du Sahel et du Nord pour couvrir les communes concernées par l'ensemble des 3 initiatives (Confiance entre FDS et population, cohésion sociale, Gestion pacifique des conflits). Le Coordonnateur VNU international sera financé au prorata par les RUNO bénéficiaires des Fonds, il en est de même pour l'Assistante et le Chauffeur. Les frais de fonctionnement de l'Unité de coordination seront pris en charge par ces mêmes RUNO. Le Coordonnateur assurera la supervision et le suivi des activités menées par les VNUs spécialistes sur le terrain.
58. Par ailleurs, un comité conjoint d'orientation co-présidé par la Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies sera mis en place pour assurer le pilotage stratégique du Projet. Le comité comprendra d'une part, les acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet (Sécurité, Défense, Justice, Administration territoriale et Décentralisation, Jeunesse, Femme et Solidarité nationale) et le Ministère de l'Économie et des Finances, le Secrétariat du PBF au Burkina et les agences d'exécution du projet. Le Secrétariat technique conjoint (PBF+PUS-BF) assurera la préparation des documents et l'organisation des réunions dudit comité.
59. L'équipe de Coordination rapportera directement au Coordonnateur Résident sur les aspects liés aux orientations stratégiques de mise en œuvre du Projet. Pour les aspects opérationnels, elle travaillera en étroite collaboration avec le Secrétariat technique conjoint assuré par la Coordination du PUS BF et le Secrétariat PBF. Tous les postes publiés seront pourvus au plus tard un mois après le démarrage du projet.
60. Par ailleurs, un comité d'orientation conjoint co-présidé par la Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement et la Coordonnatrice Résidente du Système des Nations Unies sera mis en place pour assurer le pilotage stratégique du Projet. Le comité comprendra d'une part, les acteurs étatiques à savoir ici les points focaux désignés des ministères techniques porteurs du projet (Sécurité, Défense, Justice, Administration territoriale et Décentralisation, Jeunesse, Femme et Solidarité nationale) et le Ministère de l'Économie et des Finances, le Secrétariat du PBF au Burkina et les agences d'exécution du projet. Le Secrétariat technique conjoint (PBF+PUS-BF) assurera la préparation des documents et l'organisation des réunions dudit comité.

III.3 Gestion du risque

61. Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de raffermissement de la confiance entre les populations, l'Administration et les FDS, divers facteurs internes et externes susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs sont identifiés. Ces facteurs sont d'ordre financier, sécuritaire, sociopolitique, humanitaire, environnemental, opérationnel, etc. Globalement, le niveau de risque du Projet est élevé. Ceci étant, la situation des risques identifiés permet d'entrevoir des mesures de mitigation afin de parvenir aux résultats escomptés. Les résultats de cette analyse sont consignés dans la matrice de suivi des risques.

III.4 Matrice de suivi des risques

<i>Type de risque</i>		<i>Risque</i>	<i>Impact</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Mesures de mitigation</i>
<i>Nature</i>	<i>Catégorie</i>				
Politique	Externe	Instabilité sociopolitique	Faible	Moyen	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social et politique
	Externe	Instabilité institutionnelle	Moyen	Elevé	Promouvoir la bonne gouvernance et le dialogue social
Financier	Interne	Retard dans le décaissement des tranches	Moyen	Faible	Améliorer les capacités d'absorption et alléger les procédures administratives
Sécuritaire	Externe	Incidents sécuritaires caractérisés par des attaques à main armée, des enlèvements et des mutineries	Elevé	Moyen	Surveillance systématique des menaces sécuritaires, y compris les violences intra-communautaires potentielles, aux frontières nationales et transfrontalières et leur impact potentiel sur le Projet pour s'assurer que les mesures d'atténuation soient prises en temps opportun. Les leaders d'opinion et les ONG seront invités par le Comité de Pilotage à l'intérieur du pays pour une analyse de la situation lorsque des signes d'agitation apparaissent.
Environnemental	Externe	Catastrophes naturelles	Elevé	Moyen	Améliorer le système d'alerte précoce et renforcer les mécanismes de gestion des crises
Opérationnel	Externe	Faible engagement des autorités locales	Moyen	Faible	Plaidoyer
	Externe	Non adhésion des populations	Elevé	Moyen	Sensibilisation et mobilisation sociale
	Interne et externe	Manque de synergie/coordination	Moyen	Moyen	Mettre en place un cadre de coordination/groupe de travail
Réputationnel	Externe	Violations des droits humains	Moyen	Moyen	Formation/sensibilisation (IEC) sur le respect des droits humains

III.5 Suivi et évaluation :

62. Dans le cadre de la gestion du Projet, une attention particulière sera portée au suivi évaluation et à l'utilisation efficace et efficiente des ressources affectées au Projet conformément à la Gestion axée sur les résultats.
63. Pour assurer la cohérence et la complémentarité entre les trois projets financés par le PBF, un plan de suivi et d'évaluation budgetisé pour les trois projets de même que les plans de travail des trois initiatives seront élaborés conjointement, pour identifier entre autres les activités qui peuvent être menées ensemble ou qui doivent être menées dans une séquence qui renforce la complémentaire et qui favorise la maximisation et l'utilisation rationnelle des ressources. A cet égard, l'Unité de coordination du PUS-BF /le Secrétariat du PBF jouera un rôle clé, ainsi que les partenaires de mise en œuvre qui se retrouvent sur les trois projets. Le projet Gestion pacifique des conflits locaux établira un lien étroit avec le projet Promotion de la culture de la paix et de la cohésion sociale dans les régions du Nord et du Sahel qui entend prévenir l'extrémisme violent dans les mêmes zones géographiques. A cet effet, des passerelles seront établies entre les trois initiatives pour assurer que les actions de prévention et de gestion conflits bénéficient également des actions de prévention de l'extrémisme violent et de renforcement de la confiance entre population FDS et administration. De plus, l'initiative de prévention et de gestion conflits servira de stratégie de sortie pour les 3 initiatives dans la mesure où les structures locales d'intercession et de médiation dont les capacités seront renforcées, joueront également un rôle dans la prévention de l'extrémisme violent et dans le monitoring de la confiance entre les FDS et la population.
64. Le système de suivi-évaluation pour les trois projets sera mis en place en lien étroit entre l'Unité de coordination du PUS-BF et l'Unité de gestion du Projet. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le Comité de pilotage. A cet effet, une étude pour identifier les bases de références (baselines) sera lancée au début de la mise en œuvre des trois projets afin de parer au manque de données au niveau des indicateurs avec les baselines, cibles et milestones restant à définir cela permettra notamment de combler ce gap et permettra de correctement mesurer le progrès à partir du commencement des projets.
65. Les agences récipiendaires développeront un plan de suivi-évaluation durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet (formulaire 4.1 du PBF) décrivant la méthodologie de S&E, les responsabilités, le budget et les échéances.
66. Durant les trois (3) premiers mois de la mise en œuvre du projet les agences responsables sont tenues d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi axé sur les résultats y compris d'élaborer une situation de référence du Projet.
67. Le Projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière : i) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières; ii) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; (iii) à la planification annuelle par la production des Plans de Travail Annuels et la mise à jour des données, iv) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain, la documentation des bonnes pratiques et leur dissémination (v) les synergies entre les différentes composantes du Projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.
 - a. **Coordination avec le dispositif de suivi-évaluation du PUS-BF/Secrétariat PBF et l'unité de gestion du Projet**
68. Le Projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences de concert avec l'unité de coordination du PUS-BF et le Secrétariat du PBF, l'Unité de gestion

du Projet et les autres acteurs de mise en œuvre. Tous les rapports seront transmis aux responsables de l'unité de gestion du Projet qui auront la charge de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités, et de rendre compte de ses recommandations aux agences et à l'Unité de coordination du PUS-BF (UC/PUS-BF).

b. Missions de suivi

69. Des missions conjointes seront ainsi organisées de façon régulière sur le terrain. Ces visites donneront lieu à des rapports succincts dans lesquelles les observations seront collectées quant aux progrès réalisés selon des objectifs prédéterminés. Ces missions externes seront également complétées par un suivi étroit du comité de pilotage et des agences concernées afin notamment de faciliter l'élaboration des rapports narratifs et financiers finaux.

c. Production des rapports semestriels et annuels

70. Le projet produira chaque semestre un rapport semestriel au 15 juillet et un rapport annuel au 15 novembre qui devront être approuvés par le comité de pilotage du Projet et transmis à PBSO et MPTF-O. Les agences de mise en œuvre devront transmettre à l'Unité de gestion du Projet et à l'UC/PUS-BF des rapports succincts avec des données désagrégées par sexe.

d. Production du rapport final

71. Le Projet fournira un rapport final trois mois après la fin du Projet. Si la fin du Projet coïncide avec le rapport annuel du Projet celui-ci peut être considéré comme le rapport final.

e. Évaluation finale

72. Durant la phase de clôture du Projet, une évaluation externe finale sera réalisée pour analyser l'ensemble des résultats atteints par rapport aux objectifs spécifiés dans la proposition de Projet initial ou revu. Un consultant international sera recruté pour sa réalisation. Les agences recipiendaires vont prendre en charge ses honoraires et toutes les autres charges (voyages, réunions, etc.) liées à l'évaluation au prorata et assurer la coordination du processus. Le PBSO devra être consulté pendant la préparation des TDRs de l'évaluation finale. Le rapport de l'évaluation sera soumis au comité de pilotage pour validation finale. Cette évaluation finale doit être transmise à PBSO qui la publiera sur son site internet. Les coûts de l'évaluation sont à la charge du Projet.

IV Dispositions administratives (paragraphe normalisé – ne pas supprimer)

73. Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

IV.1 Fonctions de l'Agent administratif

74. Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Projects, and One UN funds » (2008)¹⁴ (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluri donateurs et des Projets conjoints, et du Fonds du Projet des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé

¹⁴ Disponible à l'adresse suivante : <http://www.undg.org/docs/9885/Protocol-on-the-role-of-the-AA,-10.30.2008.doc>

par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluri partenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Déboursier des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée (en joignant également le rapport narratif final, l'état financier final certifié et le document spécifiant le remboursement du solde);
- Déboursier des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

IV.2 Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

75. Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leurs sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.
76. Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures (y compris les règles régissant les intérêts). Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.
77. Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :
 - Des rapports d'activités semestriels, à soumettre au plus tard le 15 juillet ;
 - Des rapports d'activités narratifs annuels, à soumettre au plus tard le 15 novembre ;
 - Des rapports d'activités narratifs finaux (de fin de projet), à soumettre au plus tard dans un délai de 3 mois après la clôture opérationnelle du projet ;
 - Des états financiers annuels en date du 31 décembre et concernant les fonds versés à l'entité en question par le Fonds, à soumettre dans un délai de 4 mois après la fin de l'année civile (30 avril);
 - Des rapports narratifs finaux, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 4 mois (30 avril), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question. Le rapport final contiendra un résumé des réalisations et résultats en regard des buts et objectifs du Fonds ;
 - Des états financiers finaux et certifiés, après achèvement des activités prévues dans le document programmatique approuvé, et à soumettre dans un délai de 6 mois (30 juin), au cours de l'année suivant l'achèvement des activités en question ;
 - Le solde non utilisé à la clôture du projet devra être reversé, et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

IV.3 Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

78. La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

IV.4 Information du public

79. Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

V. Stratégie de fin de Projet/durabilité

80. Les activités du projet seront mises en œuvre en développant le transfert de compétences aux acteurs nationaux. A travers une approche basée essentiellement sur la formation et la mise en œuvre par les acteurs locaux, le projet jette les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre les populations d'une part et les administrations déconcentrées et décentralisées et les FDS d'autre part. C'est dans le même esprit d'ailleurs que l'appropriation et la participation des institutions gouvernementales et des autres acteurs sont instituées comme principes cardinaux dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi des projets dans le mécanisme de coordination du PUS-BF et celui du Secrétariat du PBF prenant en compte les ministères sectoriels et les Collectivités territoriales reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées.

VI. Budget du Projet

81. Le budget global du projet est de 2 700 000 USD incluant les charges de bureau et de personnels, les coûts opérationnels des actions/activités et les frais de gestion des agences (7%).

Le budget détaillé est annexé au présent document de projet.

¹ Déclaration du Premier ministre à la presse le 17 septembre 2018.

Annexe D - Budget du Projet d'Appui à l'amélioration de la confiance entre l'Administration, les Forces de défense et de sécurité (FDS) et les populations dans le Nord et le Sahel du Burkina Faso

Note: Si il s'agit de révision de projet, veuillez inclure colonnes additionnelles pour montrer le changement.

Tableau 1 - Budget du projet PBF par résultat, produit et activité

Résultat 1 : La confiance entre populations et forces de défense et de sécurité est améliorée					
Produit 1.1 : Les forces de défense et de sécurité assurent la sécurité des populations dans le respect des droits humains.			%		
Activité 1.1.1 : Revisibiliser les curricula de formation des FDS sur les droits humains et le Genre	20 000				Prise en charge de l'expertise technique et organisation pratique des séances de travail
Activité 1.1.2 : Former les Personnels des FDS (y compris les régisseurs et les gardes pénitentiers) sur le respect des Droits humains et le Genre	100 000		25,00		Prise en charge de l'Expertise pour la conduite des formations, organisation pratique des ateliers, visibilité
Activité 1.1.3 : Former des formateurs et créer un pool de formateurs pour la mise en place de la Police de Proximité	50 000		25,00		Appui institutionnel à la Direction de la Police de Proximité pour la formation des formateurs, prise en charge de l'expertise, organisation pratique de l'atelier, visibilité
Activité 1.1.4 : Former les membres des forces de sécurité intérieure (agents terrain) sur la police de proximité	100 000		25,00		Appui institutionnel à la Direction de la Police de Proximité pour la formation des FDS sur la nouvelle approche en matière de police de proximité, prise en charge de l'expertise, organisation pratique de l'atelier, visibilité
Activité 1.1.5 : Organiser une campagne d'information/sensibilisation des acteurs locaux (populations, élus locaux) sur la stratégie de la police de proximité	50 000		50,00		Prise en charge de l'Expertise pour la conduite des campagnes d'information/sensibilisation, organisation pratique des campagnes, visibilité
Activité 1.1.6 : Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation sur la corruption à destination des FDS et des populations	100 000		50,00		Prise en charge de l'Expertise pour la conduite des campagnes d'information/sensibilisation, organisation pratique des campagnes, visibilité
Activité 1.1.7 : Organiser à destination des jeunes et femmes un concours de dessin sur la thématique de la lutte contre la corruption et le racket.	60 000		50,00		Communication et visibilité, organisation pratique des concours, Prix des lauréats

	Activité 1.1.8 : Acquérir du matériel informatique et de communication (Radio VHF) pour les FDS	135 950				Acquisition pour la Police et la Gendarmerie des 6 provinces d'intervention de matériel informatique (soit 24 lots d'ordinateurs de bureaux complets pour les services de sécurité à raison de deux ordinateurs complets par force et par province) et de communication (24 lots de matériel radio VHF complet)	60 000
	Activité 1.1.9 : Confectionner et implanter des panneaux d'information sur les documents requis pour les différents contrôles	20 000				Prise en charge de l'expertise et confection des plaques, panneaux et implantation	
	Activité 1.1.10 : doter les femmes leaders/organisations femmes des zones d'intervention d'outils nécessaires pour sensibiliser les populations (jeunes filles, garçons) sur l'engagement communautaire, la culture de la paix et la cohésion sociale	60 000	100,00			Prise en charge de l'expertise pour la conception et la production des outils, dotés des femmes leaders, financement des séances de sensibilisation	60 000
	Sous total Produit 1.1	695 950	227 500,00				227 500
	Produit 1.2 : La coopération et le dialogue entre les populations et les FDS sont renforcés				%		201 750
	Activité 1.2.1 : Concevoir des outils de sensibilisation sur les droits et devoirs des populations et des FDS et pour faciliter la collaboration entre les populations et les FDS	20 000				Prise en charge de l'expertise et confection des outils de sensibilisation, discrimination	
	Activité 1.2.2 : Organiser des sessions (sport, théâtre, débats, rencontres-débats) de sensibilisation des populations sur les rôles et responsabilités des FDS et leur collaboration	60 000	50,00			Prise en charge de l'expertise, achat des consommables, organisation, pratique de l'activité, appui institutionnel à des OSC	30 000
	Activité 1.2.3 : Organiser des travaux d'intérêt commun (journées de salubrité, entretien courant des pistes) impliquant les FDS et les Populations	100 000	50,00			Achat de matériel de nettoyage, appui logistique, prise en charge de l'expertise, achat des consommables, organisation pratique de l'activité, appui institutionnel à des OSC	50 000
	Activité 1.2.4 : Organiser des journées de consultations gratuites pour les populations en particulier les jeunes et les femmes au sein des Services de santé des armées de la zone de couverture du Projet	50 000	50,00			Appui technique et logistique, prise en charge de l'expertise s'il y a lieu, visibilité, communication	25 000
	Activité 1.2.5 : Mettre en place 15 coordinations communales de sécurité et former les membres des CCS sur l'engagement communautaire et la cohésion sociale	60 000	25,00			Appui institutionnel à la Direction de la Police de Proximité, aux Maires et des ONG locales pour la mise en place, la prise des textes et les formations, visibilité	15 000
	Activité 1.2.6 : Doter 12 associations de femmes et de jeunes de matériels d'assainissement et de salubrité	60 000	100,00			Acquisition d'équipements, transport, cérémonie de remise	60 000

	Activité 1.2.7 : Organiser des conférences publiques dans les établissements secondaires et universitaires sur la citoyenneté et le civisme	21 000	50,00	Prise en charge de l'Expertise pour la conduite des conférences, organisation pratique, visibilité et communication, appui institutionnel à des associations de jeunes et de femmes	10 500
	Activité 1.2.8 : Appuyer le fonctionnement des IS coordinations communales de sécurité (CCS)	45 000	25,00	Appuis technique et logistique, Communication et visibilité, Prise en charge de l'expertise s'il y a lieu	11 250
	Sous total Produit 1.2	416 000	201 750,00		
	TOTAL \$ pour Resultat 1	1 111 950	429 250,00		
Résultat 2 : La confiance entre l'administration et les populations du Nord et du Sud est renforcée					
Produit 2.1 : L'offre et la qualité de services publics sont accrues (Les services techniques des administrations déconcentrées et décentralisées des régions du Sahel et du Nord)			%		
	Activité 2.1.1 : Organiser des opérations spéciales de délivrance d'actes de naissance et de pièces d'identité dans la zone d'intervention du Projet		75 000	50,00	Appui technique, prise en charge de l'expertise
	Activité 2.1.2 : Appuyer la mise en place des services d'Etat civil secondaires et l'opérationnalisation de l'application « RapidPro » et du logiciel « Le citoyen »		57 300		Appui technique et institutionnel notamment pour la prise en charge des frais d'assistance judiciaire
	Activité 2.1.3 : Doter les services de l'état civil et de l'administration judiciaire de matériel informatique	184 000			Appui institutionnel, Achat de registres, Acquisition de mobiliers de bureau et de matériel informatique (Ordinateur, photocopieur multifonction, électroscopie solaire, etc.)
	Activité 2.1.4 : Accompagner avec une assistance judiciaire les jeunes et les femmes vulnérables en contact avec la loi	50 000	50,00		Acquisition de mobiliers de bureau, de registres pour les jugements simplifiés et de matériel informatique (Ordinateur, photocopieur multifonction, électroscopie solaire, etc.)
	Activité 2.1.5 : organiser des campagnes de sensibilisation à l'endroit des personnels des administrations déconcentrées et locales sur la corruption et ses méfaits	50 000	50,00		Prise en charge de l'Expertise pour la conduite des campagnes d'information/sensibilisation, organisation pratique des campagnes, visibilité et communication, appui institutionnel à des associations/ONG locales
	Activité 2.1.6 : Organiser des audiences foraines de la justice	75 000	50,00		Identification et évaluation de pratiques dégradées, Constatation pour les travaux de réhabilitation
	Activité 2.1.7 : Organiser des sessions des asstées penimelles	100 000	50,00		Appuis technique et logistique, prise en charge de l'expertise pour la conception des outils de communication
Sous total Produit 2.1		891 300	175 000,00		175 000

Produit 2.2 : Les espaces de dialogue permanents entre l'administrative et les populations au niveau communal sont fonctionnels									
Activité 2.2.1 : appuyer la tenue des sessions des cadres de concertation locaux			50 000	23,00					Appui technique et institutionnel pour la mise en place et la formalisation de cadres de concertation communaux.
Activité 2.2.2 : Prendre en charge les frais d'organisation des espaces de dialogue direct populations/administration			100 000	23,00					Appui technique et logistique pour la tenue de dialogues directs
Sous total Produit 2.2			150 000	37 300,00					
TOTAL \$ pour Réanité 2 :			743 300	212 500,00					
Coût de personnel (le projet si pas inclus dans les activités ci-dessus)		376 650	251 100	32,00					
Coût opérationnels si pas inclus dans les activités ci-dessus									
Evaluation finale		18 000	12 000						
SOUS TOTAL DU BUDGET DE PROJET:		1 306 600	1 004 400	0					
Coût indirects (7%):		113 400	75 600	0					
BUDGET TOTAL DU PROJET:		1 620 000	1 080 000	0				844 250	

Faso

Note: S'il s'agit d'une revision budgetaire, veuillez inclure des colonnes additionnelles pour montrer les changements

CATEGORIES	OMI			PNUD			Total tranche 1	Total tranche 2	Total tranche 3	TOTAL PROJET	Poids en %
	Tranche 1 (85%)	Tranche 2 (85%)	Tranche 3 (80%)	Tranche 1 (35%)	Tranche 2 (35%)	Tranche 3 (50%)					
1. Personnel et autres employés	531 028	97 975	83 978	87 885	87 885	75 330	185 860	185 860	159 308	531 028	20%
1.a Cout Expert en réconciliation (100% sur 12 mois)	251 100	-	-	87 885	87 885	75 330	87 885	87 885	75 330	251 100	9%
1.b Cout VNU national spécialiste en Adm & Droits Humains. (100% sur 24 mois)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
1.b Cout VNU national (2 VNU 100% sur 24 mois)	66 800	23 380	20 040	-	-	-	23 380	23 380	20 040	66 800	2%
1.c Participation au cout du Coordonnateur NFI (VNU int) basé à Doi (33% de 105,600\$)	21 128	7 395	6 338	-	-	-	7 395	7 395	6 338	21 128	1%
1.d Cout de Assistant Administratif basé à Doi (100% sur 24 Mois)	33 600	11 760	10 080	-	-	-	11 760	11 760	10 080	33 600	1%
1.e Cout du chauffeur basé à Doi (100% sur 24 mois)	21 600	7 560	6 480	-	-	-	7 560	7 560	6 480	21 600	1%
1.f Cout de Chier de Mission (Burkina Faso) 10%	48 000	16 800	14 400	-	-	-	16 800	16 800	14 400	48 000	
1.g Cout de Resource Management Officer (10% sur 24 mois)	24 000	8 400	7 200	-	-	-	8 400	8 400	7 200	24 000	
1.h Cout du charge de projet national a Doi (100% sur 24 mois)	62 400	21 840	18 720	-	-	-	21 840	21 840	18 720	62 400	
1.i Cout de support bureau (Ouaga) (5% sur 24 mois)	2 400	840	720	-	-	-	840	840	720	2 400	
2. Fournitures, produits de base, malaises	51256,79	17 940	15 377	-	-	-	17 940	17 940	15 377	51 257	2%
3. Equipement, vehicules et mobilier (compte tenu de la dépréciation)	34000	11 900	10 200	-	-	-	11 900	11 900	10 200	34 000	1%
4. Services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
5. Frais de déplacement	11465	4 013	3 440	-	-	-	4 013	4 013	3 440	11 465	0%
6. Transferts et subventions aux homologues	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%
8. Activités Operationel (100% sur 24 mois)	1111950	389 183	333 585	259 455	259 455	222 390	648 638	648 638	555 975	1 853 250	
9. Evaluation Finale (100% sur 24 mois)	30000	6 300	5 400	4 200	4 200	3 600	10 500	10 500	9 000	30 000	
Sous-total	1 769 700	527 310	451 980	351 540	351 540	301 320	878 850	878 850	753 300	2 511 000	93%
8. Coûts indirects (7% of total costs)	123879	39 690	34 020	26 460	26 460	22 680	66 150	66 150	56 700	189 000	7%
TOTAL	1893579	567 000	486 000	378 000	378 000	324 000	945 000	945 000	810 000	2 700 000	100%